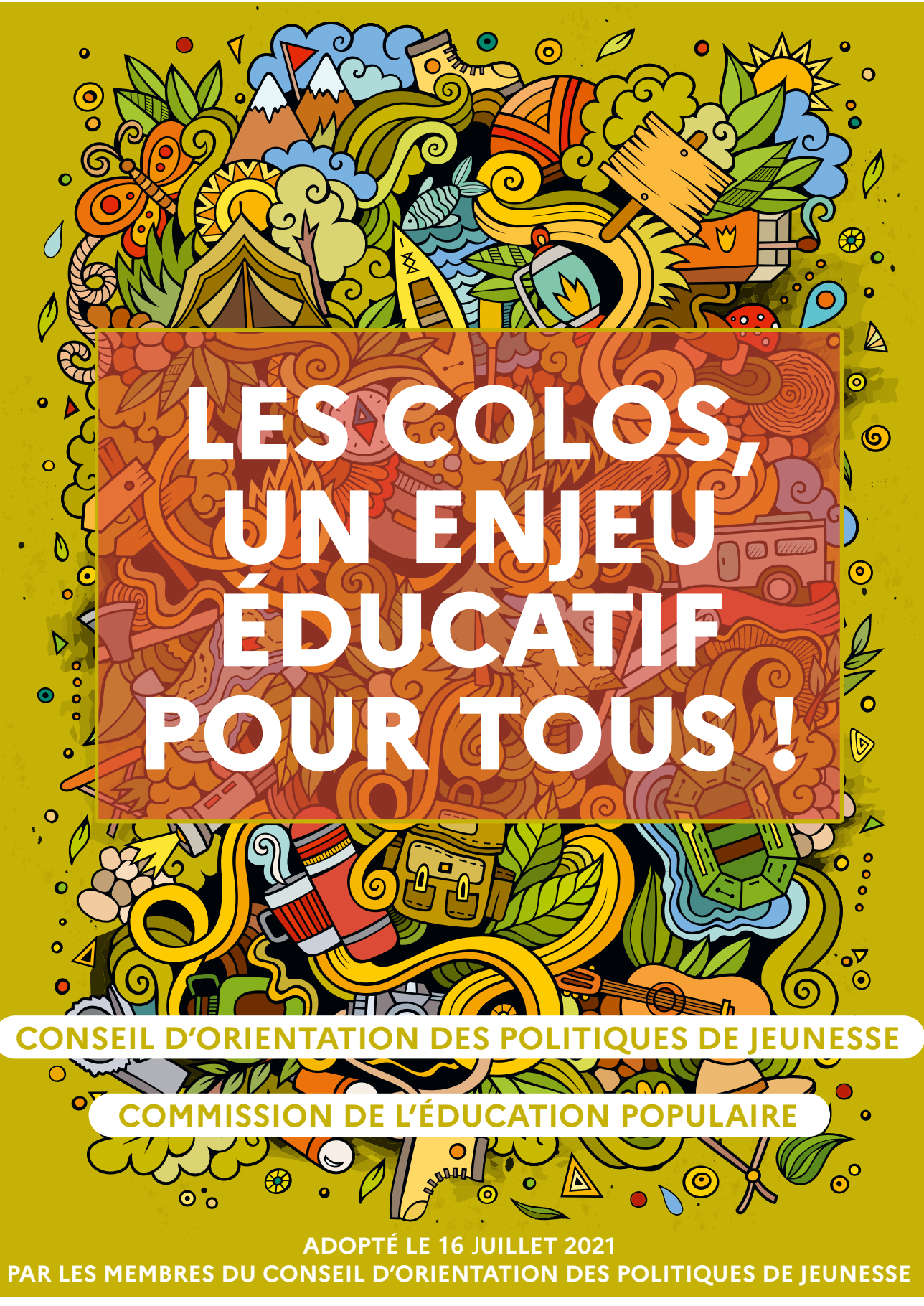




**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES COLOS, UN ENJEU ÉDUCATIF POUR TOUS !

Crédit photo : Kostenkodesign / iStock

CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE

COMMISSION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

**ADOPTÉ LE 16 JUILLET 2021
PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE**

INTRODUCTION.....	4
PARTIE I - LES COLOS : DE QUOI PARLE-T-ON ?.....	6
1.1 - La « colonie de vacances »	7
1.2 - Le « lieu de séjour ».....	7
1.3 - L'« organisateur de séjours ».....	8
PARTIE II - QUI PART EN COLOS ?	9
2.1 - Un constat : la disparition des enfants de classe moyenne	10
2.2 - Quel est le coût d'une colo ?.....	13
2.3 - Les prescripteurs / incitateurs	15
PARTIE III - QUEL ÉTAT DES LIEUX AVANT ET PENDANT LA CRISE ?.....	19
3.1 Avant la crise.....	20
3.2 Pendant la crise.....	21
3.3 Une sortie de crise ?.....	23
PARTIE IV - LES COLOS : QUELS IMPACTS ÉCONOMIQUES ?..	24
4.1 Un secteur qui emploie.....	25
4.2 La question du patrimoine.....	25
4.3 L'impact de la crise.....	27
PARTIE V - QUELS APPRENTISSAGES EN COLOS ?.....	29
5.1 Pourquoi partir en colos ?.....	30
5.2 Qu'apprend-on en colos ?.....	34

SOMMAIRE

PARTIE VI - ET APRÈS ?.....	40
6.1 Des sources d'inquiétude.....	41
6.2 Créer la colo du XXI ^{ème} siècle.....	42
6.3 S'inspirer de l'expérience « colos apprenantes » ?.....	45
CONCLUSION.....	46
LISTE DES PRÉCONISATIONS THÉMATISÉES.....	48
ANNEXES.....	56
Liste des auditions.....	57
Courrier relatif au dispositif « vacances apprenantes ».....	59

INTRODUCTION

Dans sa lettre de mission à l'attention de la Présidente, datée du 9 octobre 2020, la Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement a souhaité que le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) se penche sur les enjeux de développement des colonies de vacances.

En effet, au-delà de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur des colonies de vacances en 2020 et qui se poursuit aujourd'hui, les indicateurs témoignent d'une baisse structurelle du nombre de séjours organisés ainsi que d'enfants et de jeunes accueillis, depuis plusieurs années. Cette baisse a un impact éducatif pour les enfants qui n'ont pas accès à ce type de départ, avec des inégalités importantes selon la catégorie sociale des familles. Par ailleurs, elle a un impact économique sur les territoires accueillants.

Dans ces travaux précédents, le COJ a régulièrement mis en avant et défendu la nécessité de penser l'éducation des enfants et des jeunes dans une logique de parcours éducatif intégrant tous les temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les colonies de vacances participent à cette continuité éducative et permettent à tous les enfants qui en bénéficient, qu'ils connaissent ou pas une situation de handicap, d'intégrer des compétences tout en vivant un temps de vie collective « extra-ordinaire », par rapport à ce qu'ils vivent en famille, à l'école ou en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Elles offrent également un espace d'engagement et d'apprentissages aux jeunes qui encadrent les séjours sur un temps court.

La colonie de vacances se caractérise par une vie en collectivité constante, entre pairs et sans les parents. Elle permet aux enfants d'apprendre à vivre ensemble, 24h sur 24. Il s'agit d'un apport essentiel qui n'est finalement peut-être pas assez valorisé.

Les colonies de vacances ont toujours constitué un objet d'étude dès leur création. La littérature scientifique est abondante ; les études, enquêtes sont nombreuses. Il ne s'agit pas pour le COJ et sa commission de l'éducation populaire de proposer une synthèse, forcément limitée, de l'ensemble de ces travaux mais de proposer, à partir, de l'expérience et de l'expertise de ses membres et d'auditions d'acteurs de présenter un diagnostic partagé sur lequel adosser des préconisations pour répondre aux enjeux de relance et de développement des colonies de vacances.

Le rapport intègre l'expérience des « colos apprenantes » lancé par le gouvernement à l'été 2020 dans le cadre du dispositif « vacances apprenantes », qui a donné lieu à un courrier du COJ aux ministres concernés (cf. annexe).

INTRODUCTION

Le dispositif a permis de remettre en lumière le fait que les colonies de vacances demeurent toujours un outil pertinent face aux enjeux éducatifs de notre société à condition qu'il réponde bien aux besoins des enfants et qu'il s'inscrive dans un parcours éducatif ayant du sens.

Pour relancer et développer les colonies de vacances, les membres de la commission de l'éducation populaire du COJ préconisent :

- La reconnaissance des colonies de vacances par le lancement d'une stratégie nationale, comme outil éducatif pour tous les enfants et les adolescents et de développement pour les Territoires. Co-construite entre tous les acteurs concernés, elle serait initiée par des « Etats généraux des colos » ;
- L'intégration systématique des colonies de vacances dans les parcours éducatifs des enfants et des adolescents par la contractualisation sur les territoires, la formation des enseignants et la sensibilisation des prescripteurs aux apports éducatifs des séjours.
- Faire évoluer des politiques de soutien à l'accès aux colonies de vacances afin qu'elles puissent être de nouveau accessibles à tous les enfants ;
- Une action de communication d'ampleur mobilisant l'ensemble des prescripteurs identifiés ;
- L'inclusion des colonies de vacances au sein du plan de relance post covid afin de tenir compte des conséquences de la crise tant sur les enfants et les adolescents que sur les territoires accueillant des séjours.



PARTIE I

LES COLOS

DE QUOI

PARLE-T-ON ?

Avant toute chose, il convient de rappeler quelques définitions nécessaires portant sur les colonies de vacances et leur environnement.

1.1 - La « colonie de vacances »

Les colonies de vacances prennent des formes différentes mais se définissent toutes par le fait qu'il s'agit d'accueils de mineurs avec hébergement. Dans cette définition entrent :

- Les séjours de vacances : séjours dont la durée d'hébergement est supérieure à trois nuits consécutives ;
- Les séjours courts : séjours dont la durée d'hébergement est d'une à trois nuits ;
- Les séjours spécifiques : séjours sportifs, linguistiques, artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, séjours de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse ;
- Les séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs et de jeunes, nommés aussi « mini-camps » (hébergement d'une durée d'une à quatre nuit) ;
- Le séjour de cohésion collective du service national universel défini à l'article R. 113-1 du code du service national.

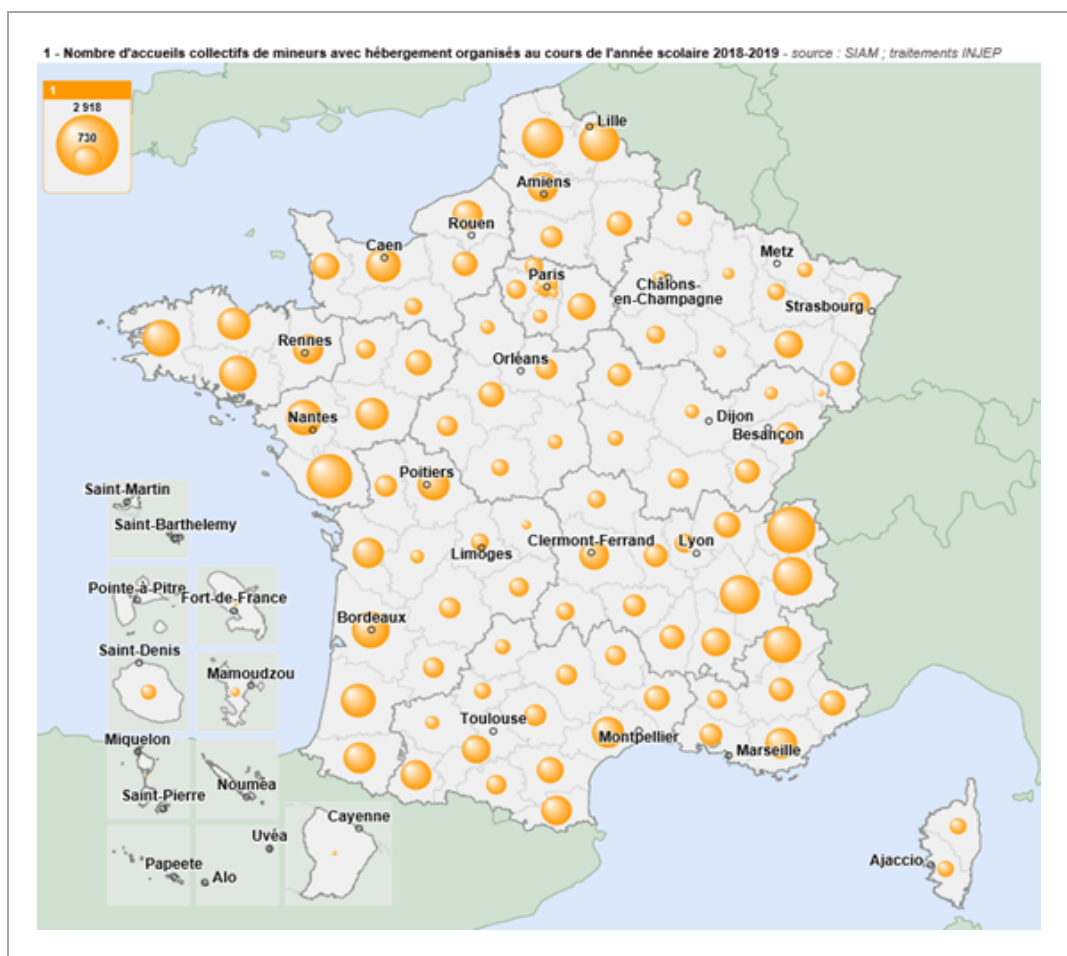
Cette diversité des modèles de séjours constitue une force pour le secteur et un atout pour les enfants qui peuvent ainsi trouver la solution la plus adaptée à leur âge ou leur capacité au départ. Il s'agit également d'un atout pour les parents qui peuvent envisager le départ de leur enfant le plus bénéfique pour eux.

1.2 - Le « lieu de séjour »

Par ailleurs, il convient de différencier « l'organisateur du séjour » du « lieu d'accueil du séjour ». En effet, de nombreux organisateurs ne possèdent pas les bâtiments où se déroulent les colonies de vacances et, à l'inverse, de nombreuses structures possédant des lieux d'accueils n'organisent pas de séjours mais proposent une prestation d'accueil à des organisateurs. Aujourd'hui, il semble que le modèle de l'organisateur-gestionnaire de lieu de séjour ayant eu cours jusque vers la fin du XXème siècle soit fortement interrogé.

En 2018-2019, on estimait à environ 4 250 le nombre de communes françaises ayant accueilli des accueils collectifs de mineurs avec hébergement, hors mini-camps et hors scoutisme. D'après la base de données SIAM de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), quelques 3 900 locaux avec hébergement sont référencés au sein de 2 518 de ces communes. Cependant, ce décompte n'intègre pas les séjours avec nuitées sous tente ou à l'hôtel (séjours itinérants ou non).

Ces structures se concentrent majoritairement au sein des régions côtières de l'Atlantique et dans les chaînes montagneuses des Alpes et des Pyrénées. A l'inverse, du Nord-Est au Sud-Ouest en superposition de la « diagonale du vide », on compte peu de « lieux de séjour » pour colonies de vacances.



1.3 - L'« organisateur de séjours »

En France, en 2018-2019, étaient identifiés 10 348 organisateurs de séjours dont 6 459 étaient des associations Loi 1901, soit 62 % et 3 420 collectivités territoriales (33 %). Les autres peuvent être des comités sociaux et économiques (CSE) d'entreprises, des sociétés commerciales ou des personnes physiques.

Concernant les associations, dans leur grande majorité, les organisateurs ne sont pas des « spécialistes » de l'organisation de séjour. Il s'agit de structures de loisirs, d'éducation populaire et de jeunesse souvent généralistes (associations, centres sociaux, etc.), des clubs sportifs, des associations culturelles, etc. Seules 500 associations environ, peuvent être définies comme « spécialistes » de l'organisation de colos.

Concernant la taille des structures organisant des séjours, 10 % des départements sont organisés par 12 structures.

Enfin, parmi, les 10 structures ayant organisé le plus de séjours en 2018-2019, se trouvaient 7 associations, les autres étant des CSE d'entreprises ou des sociétés commerciales.

Le départ en séjours relève pour l'essentiel de petites structures associatives, comportant peu de salariés permanents et fortement soutenues par le bénévolat et l'engagement dans l'animation. En 2018-2019, sur 10 348 organisateurs, 5 314 déclaraient organiser un ou deux séjours par an, soit la moitié.



PARTIE II

QUI PART
EN COLOS ?

Partir en colos reste une action partagée par un grand nombre d'enfants et d'adolescents même si la tendance est à la baisse au cours des dix dernières années.

Néanmoins, si plus d'un tiers des jeunes de moins de 18 ans est parti au moins une fois en séjour collectif, ce chiffre masque de fortes disparités.

2.1 - Un constat : la disparition des enfants de classe moyenne

Depuis plus de 20 ans, différentes études montrent que les enfants des classes moyennes partent de moins en moins en séjours de vacances. La dernière enquête menée par l'INJEP¹ le confirme.

Dans une récente enquête, réalisée avant la crise de 2020, il apparaît que les différences de revenus pèsent fortement sur la fréquentation des colonies de vacances. En effet, les enfants partent deux à trois fois moins lorsque leurs parents gagnent moins de 4 000 € que lorsqu'ils gagnent 6 000 € et plus.

Ainsi, les départs en colonies de vacances reflètent de fortes inégalités sociales liés à la catégorie socioprofessionnelle des familles :

- Malgré les aides dont leurs parents peuvent bénéficier, les enfants d'ouvriers et d'employés partent moins fréquemment en colonies de vacances que les enfants de cadres. En moyenne, 42 % des enfants d'ouvriers et 44 % des enfants d'employés sont ainsi partis en colonie de vacances durant leur enfance ou adolescence contre 47 % pour les enfants de cadres et 59 % pour les enfants de professions indépendantes².
- Par ailleurs, la montée en gamme des séjours proposés par les Comités sociaux et économiques (CSE) d'entreprises semblent surtout profiter aux enfants de cadres.

A ces constats, s'ajoute le fait que :

- Les filles partent moins (mais souhaitent partir plus). En effet, 47 % des hommes sont partis en colonie durant leur enfance ou adolescence contre 44 % pour les femmes³ ;
- Les collégiens résidant dans une grande ville partent davantage que ceux des petites villes ou des zones rurales. Chaque année, seulement 33 % des jeunes de 18 à 30 ans vivant en milieu rural envisagent d'envoyer leur enfant en colonie de vacances contre 45 % pour les jeunes de 18 à 30 ans en zone urbaine⁴ ;
- Les enfants appartenant à une famille nombreuse partent plus souvent en colonies de vacances, ce qui suggère un effet positif du quotient familial.

¹ « Fréquentation des colonies de vacances : Les collégiens issus de milieu social favorisé partent davantage » - Analyses et Synthèses n°44 – Janvier 2021 – INJEP (note basée sur l'enquête de la DEPP sur les activités des jeunes en dehors du collège)

²⁻³⁻⁴ Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, avec la collaboration de Baillet J., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Millot C., INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2020.

La concentration des aides publiques sur les familles les plus défavorisées semble poser la question de l'accès aux colonies de vacances des enfants de classes moyennes.

Les départs en séjours organisés par les CSE n'échappent pas aux déterminants sociaux. On y constate, comme pour les autres colos, une surreprésentation des enfants de cadres et une sous-représentation des enfants d'ouvriers et d'employés, alors même que certains CSE veillent à mettre en place une politique financière incitative. Par exemple, le CSE Michelin Clermont-Ferrand a fait le choix de définir le prix jour/colo en fonction du quotient familial et non à partir du coût de la colo ; selon ce quotient, le coût s'échelonne de 7 à 47 € par jour et par enfant. De ce constat, on comprend que les barrières socio-culturelles sont autant déterminantes que les freins financiers.

Au-delà des freins financiers et socio-culturels, les procédures administratives peuvent aussi être des freins à l'inscription. Par exemple, l'expérience conduite par le CSE Michelin constitue une bonne pratique à valoriser auprès des autres CSE, voire des collectivités territoriales. Les démarches entreprises par la famille pour inscrire l'enfant en colo sont « transparentes », en ce sens que le tarif présenté inclut l'ensemble des aides auxquelles l'enfant et sa famille ont droit.

La CNAF a conduit une étude en 2019 via « La CAF à votre écoute » pour sonder les types de vacances des enfants et des jeunes. Cette étude montre qu'ils partent avec des membres de la famille, des amis, mais vont également en ALSH ou en stages sportifs, avec 12 % d'entre eux qui n'étaient pas partis. En 2019, 4,4 millions d'enfants de 5 à 19 ans n'étaient pas partis en vacances⁵. Cependant, aucune étude n'a été mise en place pour savoir ce qu'avaient fait les enfants qui n'étaient pas partis en colos en 2020 pendant la crise sanitaire. Très certainement, ils sont partis en famille ou ne sont pas partis en vacances, pas uniquement pour des inquiétudes sanitaires mais peut-être pour des motifs économiques, certaines familles ayant perdu une partie de leur pouvoir d'achat.

⁵ « Loisirs collectifs, départs en vacances et séjours collectifs : état des lieux en 2019, pour les jeunes de 5 à 19 ans », bulletin 53 – juin 2020 - OVLEJ-CREDOC (enquête « Conditions de vie et aspirations », janvier 2020)



Source : Enquête « Conditions de vie et aspirations », OVLEJ-CREDOC - Janvier 2020⁶

Préconisations

Comme le pratique VACAF, afficher le prix du séjour restant à charge des familles en transmettant les aides directement aux organisateurs. Cette mesure permettrait de fixer directement le tarif du séjour en tenant compte du quotient familial des parents afin qu'ils n'aient pas d'avance à effectuer et que le coût du séjour ne soit pas un frein. En parallèle, les organisateurs auraient le devoir de rendre visibles les aides reçues au bénéfice direct des familles.

S'adresser aux familles de classes moyennes en mettant en place un principe de déduction fiscale pour un pourcentage des frais liés à l'inscription en colonies de vacances, à l'image de ce qu'il se pratique pour les services à la personne et notamment pour la garde d'enfants.

Tenir compte de la baisse du pouvoir d'achat des familles due à la crise du Covid 19 et étudier les moyens de la corriger à travers des aides diversifiées selon les publics (déductions fiscales, aides directes au départ, mise en place d'une « taxe colo » à partir d'une taxe sur les séjours en hôtel 5 étoiles et plus...).

⁶ « Loisirs collectifs, départs en vacances et séjours collectifs : état des lieux en 2019, pour les jeunes de 5 à 19 ans », bulletin 53 – juin 2020
_ OVLEJ-CREDOC (enquête « Conditions de vie et aspirations », janvier 2020)

2.2 – Quel est le coût d'une colo ?

L'étude de l'OVLEJ⁷, corroborant d'autres études qui portent sur les vacances, montre que le principal frein au départ en colonies de vacances pour 54 % des parents est le coût du séjour. Partant de ce constat, il convient de s'interroger sur le coût de réalisation d'un séjour, or il n'existe aucune étude sur ce sujet. Chaque organisation a ses propres données. D'autre part, il convient de rappeler que le secteur des colonies de vacances est un secteur concurrentiel et que les organisateurs ne souhaitent pas forcément communiquer leurs données.

Par ailleurs, le coût d'un séjour dépend de facteurs différents (âge des enfants, période de l'année, type d'activité nécessitant un encadrement spécifique, existence d'un patrimoine immobilier ou non...) et il est donc indispensable d'observer les coûts de manière différenciée.

Les colonies de vacances de proximité rassurent les parents mais les séjours plus longs permettent de construire une vraie dynamique de groupe. Néanmoins, le « lointain » doit se définir en fonction de l'âge des enfants. D'une manière générale, le changement de région permet une mixité géographique des enfants, une découverte pour les enfants d'un environnement, des cultures différentes, même s'il entraîne des coûts de transports supplémentaires.

Par exemple, selon les activités proposées, l'UCPA indique que le coût passe du simple au triple surtout lorsque qu'intervient un encadrement sportif spécialisé qui entraîne une augmentation de la masse salariale ou que la nature de l'activité requiert du matériel spécifique.

Les membres du COJ ont auditionné EJM, structure organisatrice de séjours qui a accepté de présenter un découpage du tarif d'un séjour de type généraliste : pas d'activité payante ni de restaurant tous les jours mais quelques activités physiques et quelques prestataires. Il en ressort, pour un séjour court d'environ 500 euros la semaine (et presque le double pour deux semaines) la répartition suivante des coûts :

- Le transport coûte environ 35 euros par enfant sur un séjour de « proximité » (- de 150 km), et 100 euros pour un séjour lointain (700 km), soit respectivement 7 % et 10 % du prix du séjour ;
- La pension complète s'élève en moyenne à 34 euros. Elle représente 41 % à 44 % du prix ;
- L'encadrement, pour une cinquantaine d'enfants, nécessite un directeur, un directeur adjoint, un assistant sanitaire et sept animateurs (soit le double de la réglementation minimum, l'adulte étant considéré comme un outil éducatif). La masse salariale représente donc 17 à 20 % du coût d'un séjour ;

⁷ « Les vacances et les activités collectives des 5-19ans », OVLEJ-CREDOC (enquête « Conditions de vie et aspirations », janvier 2020)

- Le divertissement des enfants passe surtout par des prestations d'activités sportives : séances nautiques, escalade, ski... Avec une activité tous les deux jours, cela représente 15 % du prix du séjour : 70 euros pour un séjour court et 100 euros pour un séjour long ;
- La sécurité des enfants (sécurité affective, pharmacie, assurances) représente 2 % du prix du séjour ;
- Le centre lui-même a des frais de structure (matériels pédagogiques, véhicules, etc.) qui équivalent à environ 5 % du prix du séjour ;
- Les 15 % restants correspondent aux frais de la structure : équipe préparant le séjour, comptabilité, secrétariat, vie associative.

La DJEPVA identifiait, dans une étude de 2016⁸, que le prix moyen de séjour allait de 469 € par semaine en été pour un enfant de moins de 12 ans à 710 € en hiver pour le même profil et la même durée .

Finalement, le coût d'un séjour est souvent inintelligible pour les familles qui seraient majoritairement dans une logique de comparaison des offres de vacances entre elles (colo vs famille) sans percevoir les atouts éducatifs de la colo.

Le coût d'une colo dépend donc de charges fixes et de charges variables en fonction des activités proposées. Dans la mesure où les coûts fixes ont eu tendance à augmenter au cours des 10 dernières années et où les familles ont eu tendance à demander des activités à coût élevé, la durée des séjours s'est réduite afin de pouvoir proposer des tarifs soutenables par les familles.

Ainsi, aujourd'hui, la règle est de proposer des séjours de 1-2 semaines, loin des 3-4 semaines proposées, 30 ans en arrière, alors même que les études montrent que les séjours longs sont ceux qui présentent le plus fort potentiel de bénéfices pour les enfants car ils permettent de répondre aux enjeux éducatifs. La durée des séjours sur le champ de l'ensemble des accueils collectifs de mineurs avec hébergement (hors scoutisme et hors séjours dans une famille) a baissé en 20 ans, passant d'une moyenne de 14 jours à 7 jours en 2018-2019.

Préconisations

Engager une démarche d'enquête nationale auprès des organisateurs afin d'identifier les coûts relatifs à un séjour de vacances pour mettre en évidence la part accordée aux frais pédagogiques (matériel et humain) et repérer les leviers qui permettront la maîtrise de l'évolution de ces coûts. Cette enquête pourrait donner lieu à une communication annuelle.

Augmenter le nombre d'organisateur acceptant les chèques vacances afin que les familles en bénéficiant puissent régler les séjours avec ce dispositif.

⁸ « Pré-étude économique sur le secteur des colonies de vacances » - Rapport final – Mars 2016 – DJEPVA

2.3 – Les prescripteurs / incitateurs

Les familles, parents et enfants, restent les premiers prescripteurs pour le choix de partir ou non en colo et pour le choix du type de colo. L'enfant peut également être celui qui choisit de partir en colo, son avis est sollicité dans cette décision.

Néanmoins, les collectivités territoriales (CT) et les comités sociaux et économiques (CSE) ont eu un rôle historique pour permettre aux mineurs de partir en colonies de vacances, répondant à des préoccupations hygiénistes mais également de contrôle social des classes populaires.

Les comités sociaux et économiques (CSE) d'entreprises sont des prescripteurs auprès des familles et proposent, pour une grande partie d'entre eux, un accès privilégié aux colonies de vacances. En effet, si les CSE ont une mission connue de dialogue social en donnant, par exemple, des avis sur les projets d'entreprise, il leur revient aussi la gestion des activités sociales et culturelles avec la mise à disposition d'un budget identifié.

Le code du travail prévoit que le CSE a un budget, négocié entre les syndicats et l'employeur, basé sur un pourcentage de la masse salariale pour les activités sociales et culturelles, ce budget ne pouvant évoluer à la baisse.

Cependant, depuis le début des années 2000, nombre de CSE, autrefois organisateurs directs de colonies de vacances, en partenariat avec les associations du secteur Jeunesse Education Populaire, ont abandonné cette procédure et proposent, aujourd'hui, des séjours sur catalogue sans forcément se soucier de l'enjeu politique que revêtent les activités sociales et culturelles.

Ce choix stratégique peut entraîner deux effets :

- Sur les enfants, un effet positif en terme de mixité car ils ne partent plus entre enfants issus de parents de la même entreprise ;
- Sur le CSE, un effet négatif car par cette décision, il s'éloigne du sens donné au départ en colo et donc de l'enjeu éducatif sous-jacent.

Les collectivités territoriales (CT), par les séjours qu'elles peuvent proposer, sont aussi des prescripteurs essentiels auprès des familles.

Cependant, depuis une trentaine d'années, les collectivités territoriales ont fait évoluer leur politique éducative au bénéfice des ALSH, orientant leurs crédits vers le temps périscolaire, au détriment du temps extrascolaire et des colonies de vacances en particulier. En parallèle, elles ont mis en place des appels d'offres pour identifier des prestataires proposant des séjours. Cette manière de faire a eu pour effet de couper les collectivités des enjeux éducatifs qu'elles auraient pu porter dans les colonies de vacances. Dans de nombreux cas, aujourd'hui, les collectivités proposent une offre de séjours décorrélée des projets éducatifs qu'elles peuvent porter dans les champs scolaire et périscolaire. Par ailleurs, ces séjours peuvent être éloignés des valeurs et des objectifs initiaux des colonies de vacances organisées par le secteur de l'éducation populaire.

De plus, la colonie de vacances reste un passage obligé de la formation BAFA des animateurs. Pour la plupart des CT organisant des séjours en régie, les colos sont identifiées comme des lieux essentiels de formation de leurs animateurs en ALSH et périscolaires. De même, leur présence est un atout pour lever les freins psychologiques des parents et des enfants dans la mesure où ils ont un rôle de prescripteur car ils encadrent les enfants toute l'année.

Les collectivités territoriales ont un lien très disparate par rapport aux colonies de vacances même si les élus peuvent les considérer comme importantes pour permettre d'accéder à un droit aux vacances pour leurs administrés. Cependant, une grande partie des communes n'intègre pas ce temps au sein du parcours éducatif (essentiellement pour des questions de moyens). L'ANDEV constate que, depuis 10 ans, les CT organisatrices de séjours proposent moins de séjours et sur des durées plus courtes. A ce titre, les séjours longs qui s'étaient sur 3-4 semaines en moyenne, 10 ans en arrière, durent maintenant une quinzaine de jours. Par ailleurs, les CT organisent de plus en plus de mini-séjours accrochés aux ALSH pour des raisons financières, les CT étant soutenues par les CAF et le coût étant moindre pour les familles. Dans le cadre des Conventions territoriales générale des CAF (CTG), les CAF peuvent soutenir également les séjours de vacances organisés par les collectivités.

Il existe une grande différence entre celles qui ont des locaux et qui organisent directement des séjours en régie, celles qui organisent en louant des locaux et celles qui utilisent des prestataires à travers des marchés publics.

Sur ce dernier point, l'utilisation des marchés publics par les CT, tout comme pour les CSE d'entreprises, pose plusieurs problématiques :

- Le critère financier prime souvent sur le critère éducatif et il en résulte une perte de sens en raison d'une proposition d'activités sans l'ambition éducative attendue
- Les contenus des séjours n'entrent plus en écho avec le parcours éducatif mis en place sur le territoire
- Des prestations parfois de faible qualité et pas à la hauteur des exigences des CT et des familles dont la conséquence est de donner une mauvaise image de la colo

De leurs côtés, la CNAF et les CAF financent et ont aussi un rôle de prescripteur en cela qu'elles développent une politique de soutien au départ en vacances tant en direction des familles que des enfants et des jeunes. Leurs actions participent au soutien à la parentalité dans la mesure où elles ont un impact sur la structuration de la cellule familiale. Par ailleurs, les colos sont identifiées par les CAF comme des lieux de prise d'autonomie des enfants mais aussi de citoyenneté.

La CNAF et les CAF déploient de nombreux leviers financiers pour soutenir le développement des colonies de vacances, notamment :

- Dans les CTG, les CT qui soutiennent des séjours peuvent bénéficier d'un bonus des CAF. En 2019, ce bonus a concerné 1 430 séjours pour un montant de 5,4 M€ ;
- La prestation de service ordinaire qui est le socle de base de soutien des CAF aux accueils de loisirs peut, s'ils sont éligibles, financer aussi bien les ALSH que les « séjours accessoires » qu'ils organisent représentant un nombre de départs non négligeable ;
- Le dispositif Ville Vie Vacances, à l'attention des 12-18 ans en QPV, soutient le départ en séjours collectifs.

A ces soutiens des CAF, s'ajoutent d'autres actions ayant un impact indirect :

- Le subventionnement des associations têtes de réseaux des organisateurs de colonies de vacances ;
- Le soutien à la formation des animateurs BAFA : chaque année, environ 20 000 jeunes en bénéficient (représentant la moitié des personnes suivant la formation) pour un montant mobilisé de 2,7 M€.

L'École peut également être prescripteur des colonies de vacances. Les vacances apprenantes comportent le dispositif des « écoles ouvertes buissonnières » qui permet aux enfants, dans le cadre de l'école ouverte, de participer à des séjours à la campagne ou à la mer. Dans ce cadre, en 2020, 5 500 enfants ont pu en bénéficier et le dispositif est renouvelé pour cette année. La mise en œuvre de ce dispositif implique de mobiliser des enseignants dans le temps extrascolaire.

L'expérience du départ en classes de découvertes avec l'enseignant et le groupe classe peut également être l'occasion d'aborder avec les familles et les enfants la question du départ en colonie de vacances.

Préconisations

Sensibiliser les élus des collectivités territoriales comme des CSE d'entreprises aux apports éducatifs des colonies de vacances, afin qu'elles soient intégrées dans la politique éducative. Ces sensibilisations permettraient de mieux définir les besoins. Confier la mission de sensibilisation des élus aux experts du champ des politiques de jeunesse : service de l'Etat, universitaire, associations d'élus, mouvement d'éducation populaire...

Intégrer dans les objectifs des projets éducatifs sur les territoires, aux côtés des temps scolaires et périscolaires, les colonies de vacances. En effet, qu'elles soient proposées par une association ou un CSE, elles ont un rôle à jouer en réponse aux besoins identifiés sur le territoire. A cet effet, les CSE proposant des séjours aux enfants pourraient se rapprocher des collectivités des lieux de résidence des parents afin de sensibiliser les collectivités sur les apports éducatifs de ces départs, d'inscrire ces départs dans une démarche éducative répondant également aux besoins du Territoire.

Dans le cadre des schémas départementaux de services aux familles, évaluer le besoin en matière de départs en vacances en fonction de la sociologie des familles et proposer une offre de service dédiée en lien avec les départements pour favoriser le départ en vacances des familles en intégrant le départ en colonies de vacances.

Inciter à la construction de parcours éducatifs de la petite enfance à la majorité, intégrant l'ensemble des lieux collectifs (crèche, école, accueil de loisirs, classes de découverte, colonies de vacances) s'adressant aux enfants comme participants ou aux jeunes comme encadrants dans le cadre des politiques éducatives territoriales.

Proposer des séjours découvertes des colos à tarifs étudiés (un week-end par exemple) afin de lever les freins psychologiques pour susciter l'envie de partir en séjour.

Intégrer une « clause éducative » dans les marchés publics publiés par les CT et les CSE afin de mettre en avant le critère éducatif et pédagogique dans l'analyse et le choix des offres, l'objectif étant de viser à proposer des séjours les plus qualitatifs possibles au regard de leur prix et de lutter ainsi contre la prééminence du critère du prix du séjour.

Inviter la branche famille à poursuivre une stratégie nationale, avec une démarche partenariale pour harmoniser les modalités d'actions territoriales liée à un principe de simplification des aides pour accéder aux colos.

L'expérience des vacances apprenantes ayant montré le rôle important des enseignants comme incitateurs et dans le repérage des enfants et des familles, il conviendrait de systématiser l'information sur les colonies de vacances au sein des établissements scolaires, par exemple, en accueillant dans leurs locaux, les organisateurs de séjours du territoire ou en les accueillant régulièrement (au moment de la remise des bulletins, des réunions parents-prof, etc...).

Pour renforcer ce rôle des enseignants, il conviendrait de :

- Informer les enseignants des apports pédagogiques des colonies de vacances à travers des actions de communication et de formation,
- Donner la possibilité de participer à un séjour dans le cadre de la formation initiale des enseignants,
- Favoriser le développement de tout outil permettant la mise en relation entre enseignants et animateurs : PEdT, Plan mercredi...

Associer l'ANCV dans le développement de la thématique des colonies de vacances au titre de sa participation à l'accessibilité des familles aux colos via les chèques vacances.



PARTIE III

QUEL ÉTAT DES
LIEUX AVANT ET
PENDANT LA
CRISE ?

Comme l'ensemble des activités humaines, sociales et économiques, le secteur des colonies de vacances a été très fortement impacté par la crise sanitaire, spécifiquement par la succession des confinements et les restrictions de déplacements et de regroupements de personnes.

3.1 – Avant la crise

Sur l'année scolaire 2018-2019, près de 55 000 séjours ont été organisés au bénéfice de plus de 1,4 millions d'enfants et d'adolescents.

Cependant, au cours des dernières années, le nombre de séjours a connu une diminution régulière, passant de 60 000 environ en 2013-2014 à 55 000 en 2018-2019.

En parallèle, le nombre de mineurs accueillis a également baissé, passant de 1,6 millions en 2013-2014 à 1,4 millions en 2018-2019. Ainsi, en 5 ans, on dénombre 200 000 départs d'enfants en moins. Ce constat reflète la baisse de la propension des parents à inscrire leurs enfants en colonie de vacances passant de 64 % en 2011 à 49 % en 2021⁹.

Cette baisse structurelle du nombre de mineurs accueillis, depuis plusieurs années, a différentes explications :

- Des freins financiers, spécifiquement pour les familles de classes moyennes ne bénéficiant pas d'aides au départ ;
- Des freins psychologiques de la part des parents et des enfants ;
- Une image dégradée de l'apport pédagogique des colos ;
- Un désintérêt et un désengagement des élus locaux.

De même, la baisse du nombre de séjours s'explique par :

- La réorientation de l'activité de certaines structures qui abandonnent les colos, les jugeant pas assez rentables ;
- L'arrêt de l'activité d'accueil pour des petites structures propriétaires de centres, incapables de faire face aux dépenses structurelles concomitantes aux baisses des subventions publiques ;
- L'évolution de l'offre des comités d'entreprises vers des propositions plus « haut de gamme »
- La baisse des aides des comités d'entreprises et des collectivités territoriales.

⁹François Legrand, été 2021 : une nouvelle donne pour les colonies de vacances ?, Etude IFOP pour la Jeunesse en Plein Air, IFOP, 28 mai 2021.

La baisse régulière de la fréquentation des dernières années a fragilisé les organisateurs mais a d'autres conséquences à plus long terme :

- Les enfants partis, devenus adultes, sont plus enclins à envoyer leurs enfants en colonies de vacances, car ils ont bien identifié les bénéfices que cette expérience leur avait apportée ;
- Les enfants peuvent également revenir dans la région de leur séjour avec leurs parents, dans le cadre de vacances familiales.

En 2019-2020, les jeunes âgés de 6 à 13 ans représentaient 64 % de l'ensemble des départs de mineurs en séjours avec hébergement, tandis que les 14 ans et plus en représentaient près du tiers et les moins de 6 ans seulement 3 %. Ce constat montre un déséquilibre dans l'âge de fréquentation des séjours avec une chute à partir de l'adolescence. Pourtant, en 2019, la fréquentation des accueils collectifs de mineurs avait progressé de 1 %, stoppant ainsi pour la première année la baisse constatée jusqu'alors. De même, le départ des adolescents avait progressé de 4 % par rapport à 2018 et les séjours à l'étranger de 5 %¹⁰.

3.2 – Pendant la crise

Dans ce cadre, la crise sanitaire de l'année 2020 a eu un impact terrible pour les colonies de vacances qui ont connu une chute historique avec une baisse de plus de 50 % du nombre de séjours, passant de 54 840 en 2018-2019 à 24 351 en 2020.

En parallèle, ne sont plus comptabilisés que 669 600 départs de mineurs sur l'année 2019-2020, soit une baisse de 53 % en un an.

Les effets de la crise sanitaire sur le secteur des séjours collectifs sont importants et remettent en question les pratiques des organisateurs et des familles. En effet, le nombre de colos et de places ouvertes par colos a fortement baissé en raison des protocoles sanitaires mis en place mais également en raison d'une moindre demande des familles qui, vraisemblablement, étaient inquiètes à laisser partir leurs enfants. Ainsi, selon l'INJEP, la part des jeunes de 18 à 30 ans qui envisageaient d'inscrire leurs enfants en colonie de vacances à chuter de 30 % durant le confinement, notamment par crainte pour la santé de leurs enfants¹¹.

Dans ce contexte, les séjours à l'étranger ont pratiquement disparu. Alors qu'ils représentaient 13 % des séjours recensés en 2018-2019 (soit 6 900 séjours pour 168 000 départs de mineurs hors des frontières), ils n'ont compté que pour seulement 6 % des séjours organisés au cours de l'année scolaire 2019-2020 (soit 1 500 séjours pour moins de 38 000 départs)¹².

¹⁰ Bulletin de l'OVLEJ n°51 « Note d'analyse Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2018-2019 »

¹¹ Brice Mansencal L., Coulangue M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, avec la collaboration de Baillet J., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Millot C., INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2020.

¹² Renaud Foirien, Nature et niveau de fréquentation des accueils collectifs de mineurs, INJEP, Fiches repères 56, juin 2021.

De même, les séjours « activité accessoire » accusent une très forte baisse. Alors qu'ils représentaient 1/4 des départs les années précédentes, ils n'en représentent plus que 1/6^{ème} en 2019-2020.

Il s'agit d'une chute historique de l'activité des séjours avec hébergement et du nombre de jeunes accueillis même si elle a été amortie par le lancement par le Gouvernement du dispositif « vacances apprenantes » ainsi que par la mise en place d'un fonds d'urgence.

La mise en œuvre des « colos apprenantes » sur l'été 2020 a eu un impact positif sur le secteur. Au-delà du nombre de départs sur ce dispositif spécifique, il est intéressant de noter que ces séjours ont permis à des primo-partants de découvrir les séjours collectifs, mais ont également demandé aux organisateurs de s'adapter, dans un temps très court, pour proposer une offre en lien avec le cahier des charges du ministère chargé de la jeunesse.

De manière générale, le dispositif « vacances apprenantes » a été fortement repris par les médias qui ont diffusé de nombreux articles valorisants pour les colonies de vacances.

Le dispositif « Colos apprenantes » a fortement influencé les familles dans le processus d'inscription en colonie de vacances. En particulier, deux faits ont eu un impact décisif :

- Le soutien financier apporté aux familles ;
- Le rôle prescripteur des enseignants, ces derniers étant considérés par les familles, à juste titre, comme dignes de confiance pour valoriser les apports pédagogiques du séjour sur les enfants.

Concernant la mise en place du fonds d'urgence pour les organisateurs de colonies de vacances, le Gouvernement a mobilisé un fonds de 15 millions d'euros, mis en place en novembre 2020.

Le soutien peut aller jusqu'à 4 000 euros par organisateur ou par établissement, avec un maximum de cinq établissements, soit 20 000 euros.

Par ailleurs, l'idée était également d'aider les acteurs des séjours dans un cadre de soutien à l'emploi sous la forme de deux aides distinctes :

- Une aide de 5 000 euros par lieu d'accueil ;
- Un forfait de 15 000 euros pour les organisateurs de séjours.

L'objectif était de toucher un maximum d'organisateur, le plus vite possible afin de soutenir leur trésorerie.

Au total, 584 structures ont été soutenues par ce fonds, réparties entre 293 organisateurs de séjours sans gestion de lieux, et 291 gestionnaires de lieux (pour 459 lieux d'accueil de séjours). 60 % des associations bénéficiaires sont implantées dans les régions Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Ile-de-France et Grand-Est. 70 % d'entre elles sont membres d'un réseau. 80 % de ces associations ont plus de vingt ans. Les principaux réseaux représentés sont la Ligue de l'enseignement, l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV), la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels (FCSF), les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP).

3.3 – Une sortie de crise ?

Paradoxalement, et sans qu'il soit à ce stade possible d'émettre des explications fermes et objectives, il semblerait que les colos connaissent un intérêt de la part des parents dans la période récente. En effet, une étude de l'IFOP a montré que 15 % des parents seraient prêts à envoyer leurs enfants en colonie de vacances à l'été 2021, c'est-à-dire seulement 1 % de moins que lors de la période pré-Covid¹³. C'est le cas principalement pour les catégories sociales « aisées » dont 27 % des parents ont déclaré avoir proposé à leurs enfants de partir en colonie pour l'été 2021 contre 15 % pour les parents de catégories « pauvres »¹⁴.

La crise sanitaire semble donc avoir joué un rôle dans les motivations des parents à inscrire leurs enfants en colonies de vacances. En effet, 87 % d'entre eux considèrent que le fait de permettre à leur enfant de retrouver des activités sportives et culturelles ou des temps collectifs avec des jeunes de leurs âges pèse dans leur décision d'envoyer leur enfant en colonie¹⁵. Par ailleurs, un parent sur deux évoque la perspective de bénéficier d'un temps de répit sans leurs enfants comme un facteur déterminant dans leur choix¹⁶.

Il conviendra donc de suivre attentivement cette reprise et de s'assurer que la dynamique positive qui semble poindre puisse continuer dans les années à venir.

¹³ ¹⁴ ¹⁵ ¹⁶ François Legrand, été 2021 : une nouvelle donne pour les colonies de vacances ?, Etude IFOP pour la Jeunesse en Plein Air, IFOP, 28 mai 2021



PARTIE IV

LES COLOS :
QUELS IMPACTS
ÉCONOMIQUES ?

Le chiffre d'affaire du secteur d'activité d'organisation de séjours est estimé entre 500 et 700 M € par an. Aucune étude exhaustive n'a été réalisée au cours des dernières années sur ce sujet.

4.1 – Un secteur qui emploie

Le secteur génère des emplois directs et indirects. A titre d'exemple, l'UCPA recrutait avant la crise, environ 4 000 animateurs occasionnels, pour la très grande majorité en contrats d'engagements éducatifs (CEE). La structure ayant, par ailleurs, une stratégie d'internalisation forte, comptait plus de 200 CDI dans ses centres et plus de 100 CDI à son siège.

De plus, les colonies de vacances ont un impact sur l'emploi local du territoire d'implantation du centre. Il s'agit d'emplois non délocalisables liés à des prestations, aux fournisseurs, aux partenariats avec des associations locales. Potentiellement, plusieurs centaines de milliers d'emplois sont liées au déroulement des colonies de vacances. Cependant, aucune étude n'a été menée pour évaluer le nombre d'emplois touchés et quantifier les retombées économiques des séjours sur les territoires.

D'une manière générale, l'accueil de colonies de vacances ne permet pas aux structures qui exploitent un lieu d'accueil de développer un modèle économique fiable et pérenne. Elles sont obligées d'ouvrir leurs lieux à divers séjours (colos, classes de découverte, séminaires, etc...) pour diversifier leurs ressources. A cet égard, l'UCPA a construit son modèle économique sur 1/3 de colonies de vacances et 2/3 d'accueils de séjours dans le cadre scolaire, permettant ainsi de maintenir une activité constante dans les centres au bénéfice des salariés.

Accueillir des classes de découverte pendant le temps scolaire et des séjours pendant les vacances permet une continuité d'activité toute l'année pour les lieux d'accueil, favorisant en conséquence la pérennisation des emplois.

Certains organisateurs font le choix de proposer des séjours dans le territoire de vie des enfants. Ces séjours ont un impact à long terme sur le territoire. Ils permettent aux enfants et aux adolescents de mieux comprendre leur territoire et, éventuellement, de s'engager plus tard pour y porter des projets.

4.2 – La question du patrimoine immobilier

Le bâti utilisé par les colos apparaît comme une réelle problématique pour les organisateurs de séjours. En effet, le coût de fonctionnement annuel ne peut plus être équilibré par le produit des colos. Les propriétaires de lieux de séjours, qu'ils organisent ou qu'ils accueillent des colos, ont donc dû, au fil des années, ouvrir leur lieu à d'autres activités (classes de découverte, accueil de groupes, séminaires d'entreprises, etc...). Dans certains cas, l'accueil de colonies de vacances n'est plus qu'une partie infime de leur activité.

Par ailleurs, de nombreuses associations ou collectivités territoriales, n'ayant plus les moyens d'entretenir leur patrimoine immobilier et, en incapacité d'y proposer d'autres activités pour diverses raisons, ont dû se résoudre à vendre leurs locaux.

De même, nombre de CSE, historiquement propriétaires de lieux de séjours les ont vendus, au regard de leurs coûts de fonctionnement élevés et de leur faible temps d'utilisation. Lorsqu'ils les conservent encore, ceux-ci sont souvent en fin de cycle et nécessitent de lourds travaux de réhabilitation. Afin de faire face aux coûts de fonctionnements, les CSE ont dû élargir leur activité à un accueil touristique plus large.

Dans ce contexte, de nombreux lieux historiquement utilisés par les organisateurs-gestionnaires ont été abandonnés et/ou reconvertis. A cet égard, il n'existe aujourd'hui, aucune étude sur le bâti utilisé par les organisateurs de colonies et, à fortiori, aucune politique de soutien à la réhabilitation ou à la mise aux normes environnementales de ces locaux dont une bonne partie se trouve dans les territoires ruraux.

L'entretien du bâti et son maintien en activité représentent un coût que la plupart des CT ne peuvent plus assumer. Il en résulte la mise en vente ou l'abandon de ces lieux alors même qu'ils sont souvent implantés dans des territoires ruraux, qu'ils constituent un vivier d'emplois et un espace de consommation locale.

Après une longue tendance à la vente de leur patrimoine immobilier, l'ANDEV constate un regain d'intérêt des CT pour leurs biens. Celles qui en ont les moyens financiers lancent des actions de réhabilitation du bâti tout en cherchant une diversification des usages (location des bâtiments pour des accueils de séminaires, de mariages, etc...). Lorsque les CT sont propriétaires de locaux permettant d'accueillir des séjours, il leur est plus aisé d'intégrer les colos dans un parcours éducatif à l'année. En effet, ces locaux peuvent être utilisés aussi bien par des classes de découverte que par des colonies de vacances et donc aussi bien par les animateurs que les enseignants. Ainsi, années après années, l'expérience du séjour s'inscrit dans la mémoire collective de la population.

L'ANDEV constate également des actions de mutualisation entre plusieurs CT sous la forme d'établissements publics territoriaux, ce qui a pour conséquence indirecte de faire travailler ensemble des équipes d'animateurs et donc de mutualiser les bonnes pratiques.

A titre d'exemple, peut être cité le projet de créer une Société Coopérative d'Intérêt collectif sur la Côte d'Azur qui permettrait d'associer les institutions (Etat) et les organisateurs de séjours (collectivités territoriales, associations) autour d'un projet de reprise d'un site d'hébergement. Par ailleurs, cette idée s'inscrit dans un projet éducatif regroupant l'ensemble des acteurs du territoire.

Préconisations

Réaliser une étude nationale sur le patrimoine immobilier accueillant des séjours afin de poser un diagnostic précis sur lequel appuyer ensuite une stratégie nationale avec l'ensemble des acteurs concernés dans l'optique d'identifier les travaux de réhabilitation et de mise aux normes environnementales.

Dans ce cadre, une politique de soutien à la mise aux normes environnementales des lieux d'accueil pourrait être construite en lien avec l'ANCT et en mobilisant le programme d'investissement d'avenir ou les programmes d'investissement du ministère du logement.

Soutenir les actions innovantes de mutualisation de l'utilisation des locaux. Par exemple : permettre à un bâtiment qui reçoit un séjour de vacances de percevoir une aide de la CAF si l'ERP permet également d'ouvrir un accueil de loisirs pour la commune.

4.3 – L'impact de la crise

La crise a entraîné une perte de chiffre d'affaire estimée par le FONJEP et la DJEPVA à 277 M€ en 2020 et 65 % des bénéficiaires du fonds d'urgence, mis en place par le ministère chargé de la jeunesse, ont indiqué une perte de recettes de plus de 100 000 €

Cependant, malgré une perte d'activité très forte, il semble qu'à la date de ce rapport, peu de structures soient en cessation de paiement ou en faillite.

Cette situation peut s'expliquer par :

- Un accès aux dispositifs de soutien mis en place dans le cadre de la crise et notamment l'accès au chômage partiel : 85 % des salariés déclarés y ont eu accès avec une moyenne de plus de 4 mois de chômage partiel ;
- Une baisse drastique des charges, touchant particulièrement le personnel précaire : 91 000 contrats n'ont pas été signés en 2020, équivalent à environ 50 M€ de salaires non versés.

Néanmoins, les membres du COJ s'inquiètent des répercussions de la crise dans les mois à venir. En effet, les organisateurs font remonter régulièrement des difficultés à accéder aux divers outils de solidarité mis en place par le Gouvernement, notamment pour les petites structures n'ayant pas la logistique humaine pour utiliser les différents dispositifs.

Les structures uniquement composées de bénévoles n'ont pas eu accès au premier appel du fonds de soutien. Par ailleurs, il a été constaté qu'un grand nombre de structures qui normalement pouvaient prétendre au fonds de soutien ne l'ont pas sollicité, pensant être inéligibles, tels les organisateurs de « mini-camps ».

D'une manière générale, le secteur est fragile et constitué de petites associations qui ne savent pas ou ne peuvent pas mobiliser des aides (européennes, d'Etat ou de collectivités territoriales).

Enfin, si une partie des organisateurs arrive à se maintenir, il persiste un risque identifié lorsque les soutiens de l'Etat s'arrêteront.

L'impact de la crise est donc très fort, faisant « entrer en hibernation » les organisateurs et l'ensemble de l'écosystème des colonies de vacances et classes de découvertes qui, depuis mars 2020, fonctionnent de manière réduite au minimum en attendant la sortie de crise.

L'impact de la crise sera particulièrement conséquent pour les organisateurs spécialisés dans les séjours à l'étranger (notamment séjours linguistiques), pour lesquels l'activité n'a toujours pas repris à l'été 2021, et qui sont à l'arrêt total depuis mars 2020.

Il n'y a, pour l'instant, pas de données statistiques sur l'impact économique sur les organisateurs. A ce titre, il est difficile de savoir quelles structures ont été les plus touchées (associations, collectivités, CE, entreprises privées). De même, il conviendrait de faire un état des lieux des structures ayant disparu du fait de la crise.

Cependant, l'ensemble des conséquences de la crise reste difficilement appréhendable pour l'instant. En effet, celles-ci seront multiformes et aussi bien économiques qu'humaines.

Si l'évaluation de l'impact financier de la crise et notamment de l'état réel de la trésorerie des acteurs pourrait être effectuée assez facilement, il sera beaucoup plus compliqué d'analyser l'impact humain de la crise sur le secteur des colonies de vacances. En effet, l'impact sur l'expertise, sur la transmission des savoirs et des pédagogies, sur les équipes permanentes ainsi que sur les bénévoles ne pourra être identifié que dans plusieurs mois voire années.

Préconisations

Faire évoluer le système d'information du ministère de la jeunesse afin qu'il puisse produire des statistiques facilement mobilisables et fréquentes, en vue d'avoir une vision objective et régulièrement actualisée des colonies de vacances.

Initier une étude sur le poids économique des colonies de vacances et leur impact sur les Territoires.

Identifier les conséquences économiques de la crise sur le secteur, les aides mobilisées par les structures, selon leur type (chômage partiel, fonds colo, vacances apprenantes, aides des collectivités territoriales...). Dans ce cadre, le non-recours aux aides par les organisateurs de séjours serait identifié afin de penser des mesures d'accompagnement simples à mobiliser.

Inciter les entreprises à soutenir les organisateurs exerçant une mission d'intérêt général à but non lucratif en leur versant un don financier ou matériel. En contrepartie l'entreprise bénéficie d'une réduction fiscale.



PARTIE V

QUELS
APPRENTISSAGES
EN COLOS ?

5.1 – Pourquoi partir en colos ?

L'étude sur les conditions de vie des Français réalisée en 2020 par le CREDOC a montré que 78 % des départs en vacances des enfants ont lieu dans le cadre familial. A l'inverse, les colonies de vacances sont de plus en plus délaissées, le nombre de départs d'enfants en séjour collectif étant en constante diminution depuis les années 1980. Aujourd'hui, on estime que seulement 1 million de mineurs partent en colonies de vacances chaque année¹⁷.

Concernant le public inscrit en colonie de vacances, il se polarise de plus en plus entre les enfants des catégories privilégiées, à même de financer des séjours devenus plus onéreux et les enfants issus de familles à bas revenus, qui bénéficient d'aides financières. Il apparaît donc que les enfants issus des classes moyennes partent moins souvent en colonies de vacances que les autres. Toutefois, comme l'a montré l'IFOP, la propension d'un parent à faire participer son enfant à une colonie de vacances « croît de façon linéaire avec le niveau de revenu ». En effet, aujourd'hui, 66 % des parents « aisés » seraient prêts à envoyer leur enfants en colonies de vacances contre seulement 46 % pour les parents de catégories pauvres et 54 % pour les parents de classes moyennes¹⁸. Ainsi, bien que les familles à bas revenus soient aidées financièrement, leurs enfants sont toujours sous-représentés dans les colonies de vacances du fait de leur coût élevé.

Par ailleurs, les types de séjours sont différenciés entre les enfants des familles à bas revenus et de celles à hauts revenus qui sont très consommatrices de séjours présentant des activités spécifiques (séjours sportifs, séjours linguistiques...). En 2020, 10 % des enfants de 5 à 19 ans partis en colonies de vacances, sont partis en séjour linguistique et 9 % en stage musical ou sportif¹⁹. Ces chiffres sont en augmentation depuis le début des années 2000. A l'inverse, les colonies de vacances traditionnelles sont en déclin et ne représentent aujourd'hui plus que 15 % des départs²⁰.

Toujours dans le cadre de son étude, l'OVLEJ a souhaité connaître la perception des colonies de vacances par les Français, la diminution régulière de la fréquentation pouvant peut-être s'expliquer par une mauvaise image. Les réponses ont montré que cette analyse était fautive car 82 % des personnes interrogées répondent que, pour les 11-14 ans, partir en séjour collectif est une chance. Cette perception est d'autant plus forte pour les enfants de familles modestes pour qui un séjour en colonie constitue le plus souvent la seule occasion pour eux de partir en vacances. C'est le cas de près d'un jeune sur deux (52 %) dont la mère est ouvrière contre un jeune sur quatre dont la mère est cadre supérieur²¹. La colo jouit donc toujours d'une image positive. Il conviendrait donc de s'appuyer sur ce constat pour construire une stratégie nationale de développement.

¹⁷ Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, avec la collaboration de Baillet J., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Millot C., INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2020.

¹⁸ François Legrand, été 2021 : une nouvelle donne pour les colonies de vacances ?, Etude IFOP pour la Jeunesse en Plein Air, IFOP, 28 mai 2021.

^{19 20 21} Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, avec la collaboration de Baillet J., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Millot C., INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2020.

Au travers d'enquêtes, l'OVLEJ a identifié les facteurs qui freinent ou, au contraire, qui favorisent l'inscription des enfants en séjour collectif par leurs parents.

Les principaux freins sont les suivants :

- Une méconnaissance, un manque d'acculturation aux bienfaits des colos entraînant un non-recours des parents aux séjours collectifs et/ou une préférence pour d'autres départs (en famille, stages sportifs, ALSH...). Aujourd'hui, 49 % des parents imaginent inscrire leur enfant en colonie de vacances alors qu'ils étaient 64 % à l'envisager, 10 ans auparavant²². Par ailleurs cette tendance risque de s'inscrire dans la durée puisque 78 % des jeunes de 5 à 19 ans partis en vacances en 2019 sont partis avec leurs parents²³.
- La sécurité de l'enfant. Aujourd'hui un jeune parent de 18 à 30 ans sur trois (37 %) déclare ne pas vouloir envoyer son enfant en colonies de vacances par inquiétude pour sa sécurité (du fait d'un manque de confiance envers les animateurs, d'un manque d'information quant au contenu du séjour, ou encore d'une impossibilité de contrôler son déroulement)²⁴. Par ailleurs les femmes (41 % contre 28 pour les hommes) et en particulier les « monoparents » considèrent la sécurité de leur enfant comme le principal frein à leur inscription en colonie²⁵.
- Le coût du séjour, notamment pour ceux qui ne bénéficient pas d'aides financières. D'après une étude de l'IFOP « le prix des séjours apparaît comme le deuxième frein le plus largement cité par les parents qui ne souhaitent pas envoyer leurs enfants en colonies de vacances ». Cet élément est particulièrement avancé par les parents de familles à bas revenus qui sont 27 % à le considérer comme le frein principal contre 5 % pour les catégories aisées²⁶.
- Le refus de l'enfant. Plusieurs études indiquent que la décision d'inscription en colonie de vacances est une décision familiale. Si l'enfant refuse, dans la majorité des cas, les parents ne le forcent pas à partir. Toutefois les causes du refus de l'enfant divergent en fonction de sa catégorie sociale. Pour les enfants de milieux peu favorisés (dont la mère est ouvrière) la peur de l'inconnu est considérée par 25 % des jeunes de 18 à 30 ans comme la raison principale de leur refus à partir en colonie de vacances durant leur enfance. A l'inverse pour les enfants de milieux plus aisés (dont le père est cadre) c'est le manque d'intérêt envers les activités proposées qui est considéré par 22 % des jeunes de 18 à 30 ans comme la raison principale de leur refus²⁷. Ce manque d'intérêt peut alors s'expliquer « par l'accès à une offre plus diversifiée et une pratique quotidienne plus assidue au sein des milieux aisés²⁸. »
- La situation des enfants dont les parents sont séparés et qui passent leurs vacances alternativement chez l'un ou l'autre, au détriment d'un possible départ en séjour collectif.

²² « Été 2021, une nouvelle donne pour les colonies de vacances ? » - Etude IFOP pour la Jeunesse au Plein Air -

²³ Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, avec la collaboration de Baillet J., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Millot C., INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2020.

²⁴ Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, « D'après vous, quelles sont les deux raisons principales pour lesquelles vous n'êtes jamais parti(e) en colonie de vacances ? (en %) », Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2020

²⁵ Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, avec la collaboration de Baillet J., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Millot C., INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2020.

²⁶ François Legrand, été 2021 : une nouvelle donne pour les colonies de vacances ?, Etude IFOP pour la Jeunesse en Plein Air, IFOP, 28 mai 2021.

²⁷ ²⁸ Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, avec la collaboration de Baillet J., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Millot C., INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2020.

À l’opposé, les facteurs qui favorisent cette inscription sont :

- Un intérêt pour la vie collective qui se construit au fur et à mesure des expériences (crèche, mini séjour, centre de loisirs, colonie de vacances).
- Le prix des séjours qui selon l’IFOP est le deuxième critère le plus évoqué (31 %) par les parents dans leur choix d’inscrire leur enfant en colonie de vacances ou non, après les activités proposées au cours du séjour (33 %)²⁹.
- Une expérience en colonie des parents. En effet 58 % des jeunes de 18 à 30 ans qui sont déjà partis en colonie durant leur enfance ou adolescence désirent envoyer leurs enfants en colonie ou se disent prêts à le faire à l’avenir contre 28 % lorsqu’ils n’y sont jamais allés³⁰.
- La demande de l’enfant. L’enfant peut être prescripteur. La parole de l’enfant est importante et peut tout aussi bien être un frein qu’un levier à l’inscription.
- Le lieu de résidence : 61 % des parents vivant en milieu urbain projettent d’inscrire leurs enfants en colonies de vacances contre 43 % pour les parents de milieux ruraux³¹.
- L’engagement bénévole. Selon une étude de l’INJEP, 50 % des jeunes de 18 à 30 ans engagés dans une association seraient prêts à inscrire leur enfant en colonie contre 23 % pour les jeunes non engagés ou ne souhaitant pas l’être³².

Les familles qui connaissent déjà les séjours collectifs en ont plutôt une vision positive, ils font confiance aux organisateurs et ont conscience de la pertinence de ces départs pour leurs enfants. Les familles à convaincre sont celles qui ne connaissent pas les colonies de vacances. Dans ce cadre, l’identification de prescripteurs apparaît tout à fait essentielle pour accompagner les parents dans leur décision d’inscrire leur enfant.

S’agissant des attentes des parents vis-à-vis des apports de la colo, l’OVLEJ a identifié dans son enquête, trois thématiques :

- La notion de plaisir. Plus d’un jeune de 18 à 30 ans sur trois attend des colonies de vacances que son enfant s’amuse et pratique des activités qui sortent de son quotidien ou qu’il ne peut pas faire par ses propres moyens. Cette attente est particulièrement présente chez les jeunes de 18 à 30 ans de milieux peu favorisés (40 % la place comme leur attente principale contre 35 % pour les jeunes de classes « aisées »)³³.
- La socialisation et l’apprentissage de la vie en collectivité. Qu’il s’agisse de faire de nouvelles rencontres ou de partager des moments avec ses amis, la socialisation est identifiée par un jeune sur deux de 18 à 30 ans comme une attente principale des apports des colonies de vacances pour leur enfant tandis que l’apprentissage de la vie en collectivité est également valorisé par 30 % d’entre eux. Par ailleurs, il convient de noter que ces attentes sont particulièrement fortes pour les jeunes de 18 à 30 ans de milieux aisés (dont le revenu du foyer est supérieur à 4 000 euros)³⁴.

²⁹ François Legrand, été 2021 : une nouvelle donne pour les colonies de vacances ?, Etude IFOP pour la Jeunesse en Plein Air, IFOP, 28 mai 2021.

³⁰ Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, avec la collaboration de Baillet J., Guisse N., Hoibian, S., Jauneau-Cottet P., Millot C., INJEP, Notes & rapports/rapport d’étude, 2020.

³¹ François Legrand, été 2021 : une nouvelle donne pour les colonies de vacances ?, Etude IFOP pour la Jeunesse en Plein Air, IFOP, 28 mai 2021

³² ³³ ³⁴ Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, avec la collaboration de Baillet J., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Millot C., INJEP, Notes & rapports/rapport d’étude, 2020.

- L'ouverture aux autres. La découverte d'autres règles de vie, d'un autre quotidien et d'une autre culture et vision du monde est considérée par 22 % des jeunes de 18 à 30 ans comme une attente principale vis-à-vis des apports des colonies de vacances à leurs enfants³⁵.

Pour les parents, deux dimensions sont essentielles :

- Le développement de capacités d'adaptation et d'intégration au sein d'un groupe qui pourront servir dans la vie personnelle et professionnelle. En effet 3 parents sur 4 considèrent que les colonies contribuent à l'éducation de leur enfant et à son apprentissage de la vie³⁶.
- La notion de découverte (de l'autre, d'une autre région, de la Nature, de soi, etc...).

Ces temps de vacances viennent en complémentarité de la vie en famille. En les inscrivant en colonies de vacances, les enfants vont vivre des expériences que les parents ne sont pas en mesure de leur offrir, par manque de moyens financiers, de temps ou de compétences.

Du côté des enfants, quatre thématiques ressortent quand il s'agit d'expliquer la notion de colonie de vacances :

- Un espace proposant une abondance d'activités ;
- Un endroit qui éloigne du cadre quotidien ;
- Le collectif ;
- Des temps de vie quotidienne qui diffère du centre de loisirs.

Une première expérience en colonie de vacances donne généralement envie de repartir. Dans l'enquête menée par l'OVLEJ en 2014, 81 % des jeunes (11-17 ans) interrogés avaient indiqué leur souhait de partir la première fois. 78 % des jeunes partis une fois sont repartis après leur premier séjour. Par ailleurs, dans l'enquête sur les « colos apprenantes » de 2020, 94 % des enfants et des adolescents partis souhaitaient repartir en séjours collectifs.

La colonie de vacances est aussi un temps de construction d'une vision de la mobilité qui est importante pour une catégorie de personnes assignées à leurs territoires.

Par ailleurs, un certain nombre d'enseignants participent à la mise en œuvre de séjours sur leur temps de congés ou d'activités au sein d'ALSH sur leur temps de travail. Or, il n'existe aucune étude globale sur cette mobilisation individuelle des enseignants au service d'activités péri et extrascolaires, alors même que leur rôle de prescripteur pour partir en colonie de vacances a bien été identifié lors du lancement des « vacances apprenantes » en 2020.

Au regard des auditions et des échanges, il apparaît que l'institution scolaire ne valorise pas assez (voire pas du tout) ces engagements qui peuvent pourtant être sources de formations et d'apprentissages pédagogiques pour les enseignants, notamment pour les plus jeunes d'entre eux.

³⁵ Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (CREDOC), 2020, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, avec la collaboration de Baillet J., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Millot C., INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude, 2020.

³⁶ François Legrand, été 2021 : une nouvelle donne pour les colonies de vacances ?, Etude IFOP pour la Jeunesse en Plein Air, IFOP, 28 mai 2021.

De plus, l'engagement des enseignants auprès des mêmes enfants mais dans un autre cadre permet de créer une autre relation avec les familles et les enfants qui ne sont plus seulement considérés comme des élèves.

Préconisations

Construire une stratégie nationale de développement des colos en réunissant l'ensemble des acteurs concernés.

Adosser cette stratégie sur un fonds de développement des colos dont il conviendra de définir les contours.

A partir d'une étude nationale, valoriser l'engagement des enseignants dans les colonies de vacances et travailler aux conditions qui permettent de susciter un engagement plus important à partir de la mise en évidence des compétences mobilisées, acquises et utilisées par les enseignants dans le cadre des colonies de vacances et remobilisables ensuite dans le temps scolaire.

5.2 – Qu'apprend-on en colos ?

Si, au début, les objectifs historiques des colonies de vacances étaient d'ordre hygiéniste, ceux-ci restent d'actualité, particulièrement depuis la crise sanitaire pour ce qui concerne le manque de sport et d'activités physiques en général mais également pour le sommeil.

Sur ce point, les enfants ont perdu 1,5 h de sommeil depuis les années 60³⁷. Or, ils dorment davantage en colonies de vacances que pendant des séjours en famille ou chez eux. Par ailleurs, ils sont moins enclins à reporter leur temps libre sur l'utilisation des écrans, préoccupation majeure des parents depuis une dizaine d'années.

Enfin, la colo permet aussi un accès différent à l'alimentation : les enfants ont davantage d'appétit et ont moins de blocages émotionnels sur le repas. Des études ont montré que l'enfant mange de manière plus diversifiée lors des séjours.

Sur l'ensemble de ces problématiques (sommeil, alimentation, écrans), les colonies de vacances ne peuvent pas tout régler mais elles permettent de recaler un peu les enfants voire d'être un lieu de prise de conscience.

Si l'utilité sanitaire de la colonie de vacances est passée au second plan depuis de nombreuses années, la crise du Covid, en rendant les enfants plus sédentaires et soumis aux angoisses (les leurs et celles de leurs familles), a remis au-devant de la scène cet apport qu'il convient maintenant de valoriser.

³⁷ Baromètre 2019 de Santé Public France

Le manque de contact avec la nature et d'activités en extérieur est évoqué par de nombreux spécialistes de l'enfance. Cette tendance s'est, elle aussi, aggravée du fait de la crise sanitaire. Sur ce point les colonies de vacances ont indéniablement un rôle à jouer, pouvant aisément être corrélé à une dimension d'apprentissage de la préservation de l'environnement.

La colonie de vacances est le lieu du développement de l'autonomie : l'enfant va apprendre à mieux s'occuper de lui.

Il s'agit aussi d'un lieu majeur d'apprentissage du vivre ensemble, notamment via le jeu, en respectant des règles et autrui, permettant ainsi le développement de l'intelligence morale. A cet égard, la mixité sociale joue un rôle très important car elle permet des échanges culturels et un partage d'une vision du monde différenciée.

L'éveil artistique et culturel est essentiel au développement de l'enfant au même titre de l'alimentation ou la santé. La diversification des activités proposées à l'enfant permet à celui-ci de se structurer en tant qu'individu, de développer son soi, ses goûts et favorise sa socialisation³⁸.

Le collectif encadré permet également d'apprendre à gérer la frustration.

Concernant les activités, celles-ci sont bénéfiques pour le développement cognitif des enfants. Cependant, il convient de bien scinder les manières d'apprendre entre la colonie de vacances et l'école, chaque temps ayant ses propres objectifs même si ceux-ci peuvent se croiser et être complémentaires. A ce titre, les membres du COJ rappellent que les colonies de vacances ne doivent pas être conçues comme un outil complémentaire au service des apprentissages de l'école mais bien comme un temps d'apprentissage en soi au bénéfice de l'enfant.

Enfin, en colonies de vacances, les enfants sont confrontés à de jeunes adultes qui peuvent constituer des modèles autres que ceux de la famille ou de l'école qui transmettent des savoir-être.

De manière spécifique, la colonie de vacances peut permettre de séparer les fratries, laissant ainsi à chaque enfant, la capacité d'exprimer des potentiels différents et de stopper le partage des rôles, notamment entre frères et sœurs.

En complément, s'agissant des apprentissages en colonie de vacances, l'étude de l'OVLEJ a interrogé parents et enfants pour comprendre ce qu'ils avaient la sensation d'avoir appris.

Pour les parents, les habiletés qu'ils ont identifiées chez leur enfant parti en colonie, sont l'autonomie, un développement de la sociabilité et de l'empathie, l'apprentissage de la diversité et un développement de la curiosité.

Cependant, pour certains parents, tous les apprentissages ne peuvent être qualifiés d'éducatifs et le rôle des colos est avant tout de proposer des activités ludiques. Une dualité s'observe alors entre loisirs et éducation (qui reviendrait aux parents ou au cadre scolaire).

³⁸ « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle » - Rapport au ministre de la Culture - Mission « Culture petite enfance et parentalité » - Sophie Marinopoulos, Psychologue et psychanalyste, expert de l'enfance et de la famille – janvier 2019

Enfin, pour les parents, les apprentissages en lien avec le vivre-ensemble se font davantage par le simple fait d'être en groupe, que par un impact des équipes pédagogiques. Pour eux, il s'agit d'un apprentissage au travers de l'expérimentation.

Pour les enfants, deux valeurs sont mises en avant : le respect et l'entraide. Ils évoquent également l'ouverture à l'autre pour se faire des amis, l'acquisition d'autonomie et un développement des compétences relationnelles.

Il serait possible de penser que ces compétences peuvent s'acquérir dans un autre espace public comme l'école. Néanmoins, les enfants formalisent qu'en colonie, ils développent ces compétences différemment, car l'expérience est atypique (plus de liberté, pas de parents, animateurs plus jeunes).

Enfin, la colonie de vacances est un lieu de socialisation unique, comme le montre l'enquête de Pauline Clech³⁹.

Au final, le départ en colonie de vacances est bénéfique pour l'enfant mais aussi pour les parents. En effet, bien souvent, l'enfant a changé lorsqu'il revient de séjour : il est plus calme, plus « réglementé » dans le sens où il respecte et accepte mieux les règles et les usages ; il prend aussi conscience de tout ce que font ses parents pour lui.

Une étude qualitative⁴⁰ a cherché à savoir dans quelle mesure les activités et cadres pédagogiques mis en place collectivement par les organisateurs de colonies de vacances ont influencé le parcours de vie des personnes interviewées – depuis l'enfance jusqu'à leur vie adulte. Les entretiens ont fait ressortir que les expériences de vie en collectivité dans les ACM font naître des capacités, que chaque individu se réapproprie tout au long de sa vie. Ces capacités peuvent être regroupées en cinq catégories :

➤ **Elargir le champ des possibles**

Les enfants devenus adultes racontent comment les activités découvertes ou pratiquées en ACM leur ont ouvert un horizon des possibles qui les a potentiellement incités à choisir un métier ou à continuer de pratiquer une passion jusqu'à l'âge adulte.

➤ **Lever les freins de la mobilité, sociale et spatiale**

En rencontrant des adultes différents de ceux de leur cadre habituel de vie dans leur enfance, les personnes interviewées témoignent de l'influence positive qu'ont exercé sur elles ces nouveaux « référents » adultes. Leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle s'en sont trouvés parfois plus libres. En prenant de la distance avec leur univers familial, tout en se retrouvant dans un nouveau cadre rassurant qui leur laissait plus de marge de manœuvre, les adultes se rappellent avoir acquis de l'autonomie en tant qu'enfant. Ils se souviennent également avoir appris à s'approprier un nouvel espace, régi par de nouvelles règles et composé de nouvelles personnes. Selon eux, cet apprentissage leur a permis d'avoir moins peur de l'inconnu et de lever des freins à la mobilité spatiale, et libérant ainsi leurs choix de vie.

³⁹ « Partir en « colo » et revenir changé ? – Enquête sur la socialisation juvénile lors de vacances encadrées » - Pauline CLECH – Rapport d'étude – INJEP – Septembre 2020

⁴⁰ « Évaluation et objectivation des impacts des ACM des membres de la Jeunesse au Plein Air » - Rapport du BASIC (Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne) – Mai 2018

➤ **Faire société inclusive**

Les personnes interviewées se souviennent avoir été confrontées aux différences lors de leurs passages en ACM, avec ou sans hébergement, et ainsi d'avoir pris conscience de la mixité. Parce qu'ils ont dû apprendre à vivre dans un collectif hétérogène – qui pouvait leur être inconnu – ils estiment avoir acquis non seulement la capacité de trouver leur place mais aussi développé une attention particulière à l'accueil des nouveaux.

➤ **Transmettre aux générations suivantes**

Dans leur large majorité, les personnes interviewées ont exprimé leur souhait de transmettre les apprentissages qu'elles considèrent avoir acquis en ACM à leur entourage, et plus particulièrement à leurs propres enfants. Elles souhaitent transmettre les valeurs de vivre-ensemble, d'acceptation des différences (« savoir vivre en collectivité ») et de prise d'autonomie en dehors du cadre familial.

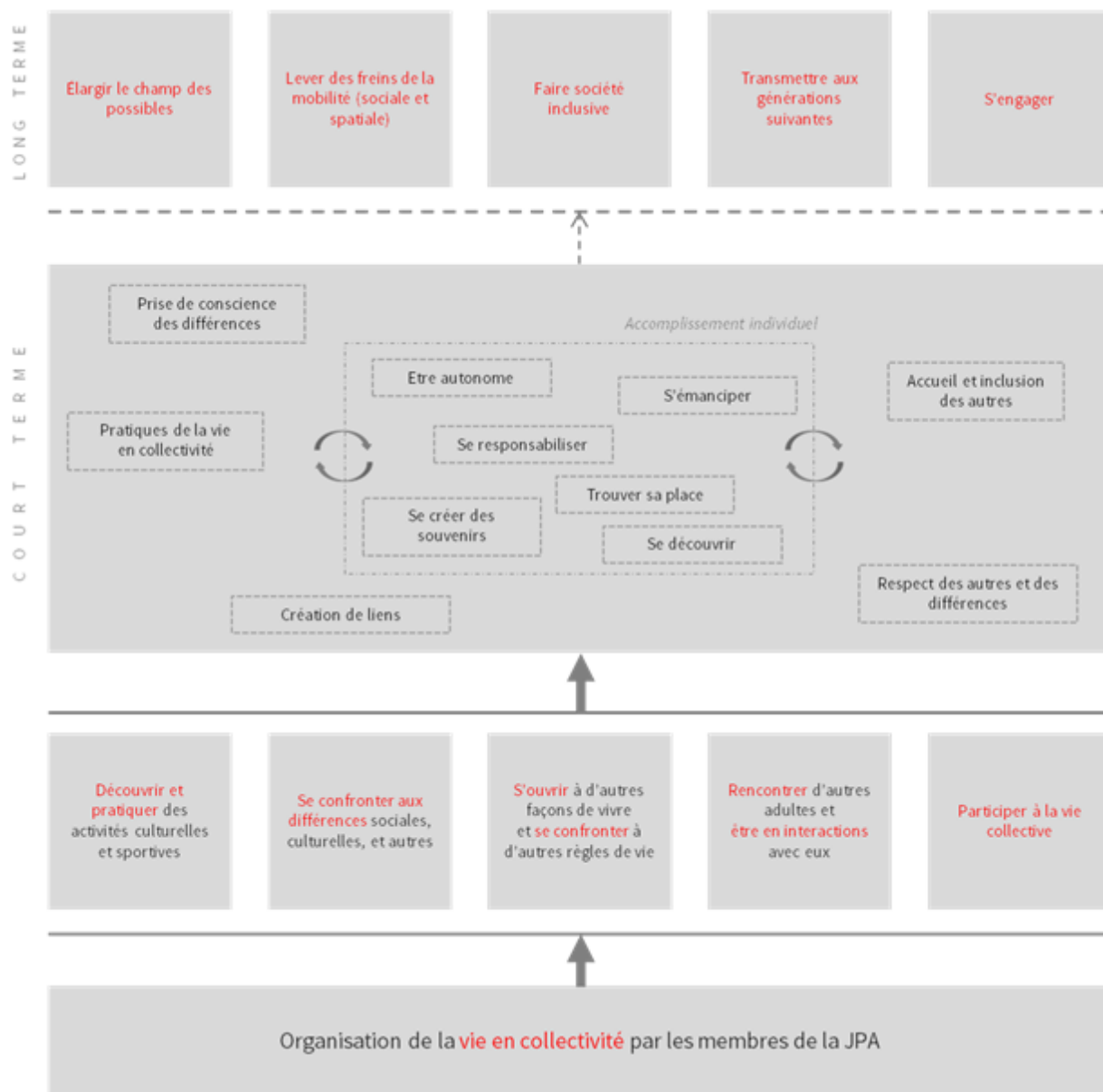
Les personnes interviewées soulignent également que pour elles, les ACM sont un espace important de première expérience des règles de vie en collectivité, de la rigueur et des contraintes que cela peut supposer pour l'enfant non-habitué. Pour elles, il s'agit d'une expérience enrichissante, voire indispensable, pour construire de futurs citoyens ayant à cœur de faire vivre une société inclusive.

➤ **S'engager**

Les ACM ont parfois été un premier espace de prise de conscience des différences au sein de la société française pour les personnes interviewées. Cette prise de conscience est étroitement liée à une compréhension des inégalités, qui à l'âge adulte a pu motiver un engagement associatif, politique ou syndical. De même, certains établissent un lien direct entre les « valeurs » qu'ils ont retirées de leurs expériences en ACM et leur volonté d'exercer un métier utile, qui pour eux s'inscrivent dans la même logique. À l'âge adulte, ils rapportent être des personnes plus tolérantes, empathiques et bienveillantes envers la diversité. La notion de respect des différences est très présente dans leurs témoignages. Les ACM peuvent donc générer des impacts structurants spécifiques à chacun.

Le schéma ci-dessous permet de visualiser l'ensemble du processus analysé à partir de la parole des personnes enquêtées (lecture de bas en haut).

Vision d'ensemble de l'impact social des ACM



Par ailleurs, les cités éducatives tout comme les Territoires éducatifs ruraux, par leurs objectifs même, sont des espaces qui doivent intégrer les colonies de vacances dans une logique de continuité éducative entre tous les temps de l'enfant. Il s'agit d'un terrain d'étude idéal pour mesurer l'apport des séjours sur les enfants et, en particulier, sur leur relation aux apprentissages en temps scolaire.

Préconisations

Revaloriser les colonies de vacances comme espaces d'apprentissages auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents, de la communauté éducative en général. En effet, la colonie de vacances et l'école apparaissent aussi importantes l'une que l'autre, complémentaires dans l'apport éducatif dont nécessitent les enfants et les jeunes. Il convient donc de produire un effort en termes de valorisation auprès des familles et de l'Ecole des apprentissages apportés par les colonies de vacances, en tant que participants ou engagés dans l'animation.

Informers des bienfaits des séjours pour les enfants, le corps médical, et notamment les pédiatres, qui sans aller jusqu'à l'idée d'une colonie de vacances sur ordonnance (à l'image des cures thermales), pourrait suggérer une option de la sorte.

Développer une communication positive sur les colonies de vacances. Rassurer davantage les parents qui, pour beaucoup, questionnent le bien-fondé de la colonie de vacances avec une forte inquiétude sur les questions de sécurité. Les organisateurs doivent donc aborder ce sujet, sans tabou, pour permettre de lever l'un des freins majeurs au départ.

Rendre visibles les enjeux éducatifs des colos et valoriser le rôle pédagogique des animateurs auprès des parents, afin qu'ils trouvent l'intérêt d'y inscrire leurs enfants. L'exemple de la réussite des colos apprenantes montre qu'en rendant visible l'intérêt pédagogique des séjours, des parents ont inscrit leurs enfants alors qu'ils n'étaient jamais partis en colo. D'une manière générale, le travail des animateurs et leur rôle pédagogique ne sont pas perçus par les parents.

Sensibiliser les équipes éducatives, les travailleurs sociaux pour accompagner au départ en colo. Les mobiliser à l'image de ce qui est fait par des travailleurs sociaux des Caf et des porteurs de projet qui organisent des Point Information Vacances (PIV) et accompagnent les familles en amont du départ en vacances, en les aidant par exemple à préparer le trousseau pour les colos. L'expérience des « colos apprenantes » a également montré qu'il était nécessaire d'accompagner les parents, spécifiquement ceux n'étant jamais partis en colo, dans la prise de décision pour envoyer leur enfant en séjour, notamment pour un premier départ. Cet accompagnement se pratique déjà mais il nécessite un repérage et l'affirmation de cette action dans leur mission.

Rendre obligatoire dans la formation, ou le parcours professionnel des animateurs, un temps d'encadrement en colonie de vacances pour tout animateur afin qu'il puisse sensibiliser et accompagner les parents dans la démarche d'inscrire leur enfant en séjour. En effet, le dispositif « vacances apprenantes » a également mis en lumière le rôle des animateurs en ALSH dans cet accompagnement.

Mettre en place des études, notamment dans le cadre des Cités éducatives et des Territoires éducatifs ruraux, permettant d'identifier les nombreux apports des colonies de vacances pour les enfants comme pour les jeunes engagés dans l'animation, les impacts sur leurs apprentissages dans le temps scolaire.

Sensibiliser les parents dans le cadre de la politique publique des « 1 000 premiers jours » sur les enjeux et bienfaits des colonies de vacances afin de les inciter à utiliser toutes les modalités de départ collectif existant dans une logique de meilleur recours.



PARTIE VI

ET APRÈS ?

6.1 – Des sources d'inquiétude

Les membres du COJ et les structures auditionnées font part de leur inquiétude sur le devenir des colonies de vacances à moyen-long terme au regard des changements sociétaux actuellement à l'œuvre :

- De moins en moins de parents ont eu une expérience de la colo et sont donc moins à même d'avoir un rôle prescripteur auprès de leurs enfants ;
- L'augmentation du sens « utilitariste » du temps extrascolaire et de la colo, en témoigne le succès des séjours alliant mise à niveau scolaire et temps de détente ;
- Le souhait d'une mixité sociale voulue pour les autres mais qui ne s'applique pas à soi ;
- La recherche de séjours qui « font sens » par une partie des familles ;
- Les problématiques environnementales.

Par ailleurs, la problématique du déficit d'animateurs et de directeurs est de plus en plus importante pour les organisateurs. La difficulté se situe à deux niveaux, nombre de candidats potentiels, mais aussi fiabilité et investissement de ces derniers. Début juillet 2021, des organisateurs sont contraints de diminuer le nombre d'enfants accueillis voire d'annuler des séjours programmés par manque de personnel encadrant.

Les statistiques du ministère chargé de la jeunesse montrent que de moins en moins de jeunes passent le BAFA, principal outil de recrutement des animateurs de colos. En conséquence, depuis une quinzaine d'années, on constate une diminution régulière du nombre d'animateurs disponibles pour encadrer des séjours longs. Plusieurs causes ont été avancées par les membres de la commission :

- L'augmentation du coût des séjours longs à partir des années 90 a entraîné une baisse des séjours et donc, en parallèle, une baisse du nombre d'animateurs volontaires ;
- Les aides de l'Etat se sont portées sur les ALSH au cours des dernières années. Cette forte expansion des ALSH a entraîné une modification de la formation BAFA, cette dernière s'orientant prioritairement vers ce sujet. En conséquence, des formations BAFA n'ont plus lieu en internat mais en externat et n'abordent plus les problématiques des colonies de vacances. Si, 15 ans en arrière, 95 % des formations BAFA avaient lieu en internat, aujourd'hui, les animateurs ont donc perdu l'habitude de la pratique du collectif, ne connaissent pas la vie collective pour un certain nombre d'entre eux et ne savent pas l'aborder ;
- Les jeunes s'engagent moins longtemps, s'orientant donc naturellement vers l'encadrement de séjours courts.
- La faible rémunération des animateurs est également un frein : elle pousse les jeunes à choisir un emploi mieux rémunéré afin de financer leurs études.

La mobilisation des animateurs permanents en ALSH pour encadrer des colonies de vacances est complexe. En effet, le respect du temps de repos nécessaire pendant et après le séjour demande de mobiliser des animateurs supplémentaires. C'est un frein pour développer des colonies de vacances encadrées par les animateurs des ALSH.

Si, sur le fond, le rôle des méthodes de l'éducation populaire dans les apports des colos n'est plus à démontrer, il apparaît que celui-ci ne peut plus être le seul levier de communication auprès des familles, face à des structures qui proposent des séjours « markettés » pour correspondre aux attentes des parents et des enfants.

Les collectivités territoriales et les CSE d'entreprises se doivent de réfléchir aux objectifs et au projet social qu'ils veulent défendre en proposant des colos. Toutefois, bien souvent, la seule discussion s'articule autour du prix payé par les familles et du coût pour la collectivité ou le CSE. Peu d'élus sont formés, voire juste sensibilisés, aux atouts des séjours, à leurs apports et peu d'entre eux imaginent donc la colo comme s'inscrivant dans un parcours éducatif global.

La relance du dispositif « vacances apprenantes » et son financement par l'Etat a entraîné un effet pervers sur les marchés publics lancés par les CT. En effet, l'UNAT a constaté que des CT ont privilégié des marchés uniquement centrés sur « vacances apprenantes » au détriment des séjours traditionnels.

Préconisations

Au regard de l'impact de la crise sanitaire, il conviendrait de maintenir le fonds d'urgence pour soutenir les petites structures.

Afin de mieux communiquer auprès du grand public, il conviendrait de faire évoluer la campagne annuelle de communication sur les colos en l'orientant davantage sur les apprentissages favorisés par les départs en vacances collectives.

6.2 – Créer la colo du XXI^{ème} siècle

Il convient de trouver de nouveaux canaux de communication pour mettre en avant les colos en s'appuyant sur l'expertise et expérience de l'éducation populaire. Ainsi, il conviendrait de réaffirmer l'apport de l'éducation populaire dans les colonies de vacances (même si celle-ci ne « parle » pas aux parents) en décentrant la communication sur les valeurs portées par les colonies de vacances qui se prévalent de ses concepts. En effet, dans une logique concurrentielle, la communication sur les activités proposées sera toujours en défaveur de ce type de colonies de vacances.

Dans ce cadre, il convient de rappeler l'importance de la complémentarité des apprentissages qui se jouent en colonies de vacances et qui sont pensés dans une logique d'émancipation et de formation du citoyen.

A cet égard, le développement du scoutisme en est une illustration parfaite. L'attrait du scoutisme, année après année, n'est pas démenti car il permet de répondre aux attentes d'une partie des familles. Par ses tarifs accessibles, son inscription sur le territoire, son sens donné au collectif, ses aller-retours entre séjours pendant les vacances et temps courts de rencontre le reste de l'année, il propose un parcours éducatif tout au long du temps de vie des enfants et des jeunes.

Les expériences portées par le Collectif Camps Colos partent du principe que les colonies de vacances doivent s'inscrire dans le territoire et à l'échelle des politiques publiques qui y sont menées. Dans ce contexte, la colonie de vacances, si elle est d'initiative privée doit être appuyée par des politiques publiques et ne peut être considérée comme un simple objet de marché.

De nombreux organisateurs prônent la création de colos de modèles hybrides, intégrant les problématiques environnementales et d'inclusion, à la croisée des temps périscolaire et extrascolaire, permettant ainsi aux enfants de s'inscrire dans leur territoire de vie d'une autre manière. La relation au territoire est très importante dans le projet éducatif de ces séjours avec des apports croisés entre territoire et colonie de vacances. Concrètement, elle se traduit par un travail de construction entre les porteurs de la colo et les acteurs du territoire (élus en particulier pour créer une connexion entre ceux qui envoient et ceux qui reçoivent).

Ce type d'expérience plaide pour que la relance des colonies de vacances soit intégrée dans l'ensemble des plans signés entre l'Etat et les collectivités territoriales et notamment les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Par ailleurs et comme indiqué dans la partie 5.2, la crise a fait ressortir des problématiques sanitaires sur lesquelles les colos ne s'étaient plus penchées depuis de nombreuses années. Notamment, la question de la santé mentale des enfants et des adolescents est devenue une préoccupation des pouvoirs publics dans la mesure où ils ont été affectés par les conséquences de la crise (enfermement, rupture des liens amicaux et sociaux...). Les colonies de vacances peuvent constituer une partie de la réponse à ces problèmes en permettant aux mineurs de partager de nouvelles expériences collectives fortes.

La santé mentale des parents est également une problématique qui se traduit par un nombre de plus en plus important de burnout parental dans la presse mais également une montée en puissance de la notion de répit parental. Les colonies de vacances constituent également l'autre facette d'une réponse qui permet aux parents de prendre du temps pour eux, favoriser une séparation saine après plusieurs phases de confinements et revaloriser des temps familiaux.

A l'image de la société Le Zèbre, d'autres structures proposent des colos solidaires et participatives à l'étranger, pour des adolescents, dans lesquelles les séjours sont construits avec les populations locales. Dans ce cadre, les jeunes se sentent utiles et trouvent souvent du sens à leur séjour.

Enfin, les études ont montré que lorsque les enfants partent en colos, ils repartent ensuite. Il se crée donc un véritable parcours de mobilité éducative qu'il conviendrait d'encourager de manière systématique. La communication de pair à pair a un rôle fondamental dans le départ car les enfants déjà partis, motivent leurs amis à les accompagner pour un autre séjour.

La baisse de la fréquentation des colonies de vacances n'est pas une fatalité. Les expériences montrent que lorsque les collectivités territoriales ou les CSE mettent en place des stratégies, celles-ci permettent de redynamiser l'attractivité des séjours.

A cet égard, l'exemple de la Ville de Brest en constitue une illustration. La Ville a constaté un désintérêt des familles et des enfants pour les colonies de vacances qui, après enquête, ne relevait pas d'une question financière mais davantage d'une inadéquation entre les séjours proposés et les envies des enfants. Les séjours proposés, identifiés via des marchés publics, apparaissaient comme trop descendants et portant peu de sens pour une partie du public visé.

S'appuyant sur ce constat, la Ville de Brest a souhaité modifier son approche en partant des envies des enfants et des jeunes pour construire des séjours les plus personnalisés possible. Concrètement, un groupe de jeunes (à partir de 12 ans) peut proposer une idée de séjour (via un animateur d'une mairie de quartier, une association partenaire, un établissement culturel, etc...), validé ensuite par l'ensemble des élus concernés par les enjeux éducatifs. Le séjour est soutenu par la mairie et peut intégrer d'autres projets portés par des jeunes de différents quartiers de la ville. Pour le financer, la collectivité mobilise des crédits propres mais également ceux d'autres acteurs institutionnels comme la CAF.

Ce fonctionnement est triplement vertueux car il permet de :

- Proposer des séjours répondant aux aspirations des enfants et des jeunes,
- Toucher le public des adolescents qui représente un tiers de la fréquentation nationale des colonies de vacances,
- Intégrer la colonie de vacances au sein du projet éducatif du territoire et en faire un outil de cohésion sociale car les séjours sont ouverts à tous les jeunes de l'agglomération, au-delà des seuls jeunes porteurs du projet.

Cependant, une telle ambition nécessite la mise en place d'un véritable parcours éducatif et d'apprentissage du collectif, du départ, par l'accès aux accueils de loisirs, aux classes de découvertes. Il demande également la mise en place d'un fonctionnement réellement transversal et d'une concertation régulière entre les élus et les services. Pour le cas de la Ville de Brest, une commission de suivi du « projet éducatif citoyen » se réunit tous les mois, donnant la possibilité d'examiner les projets à tout moment de l'année. Elle nécessite également un travail de coordination tout au long de l'année, matérialisé à Brest par la présence d'un coordonnateur jeunesse dans chaque mairie de quartier.

Préconisations

Accompagner l'expression des jeunes et des enfants qui sont les meilleurs ambassadeurs des colonies de vacances auprès de leurs familles et de leurs amis. A la fin des séjours, le temps de bilan avec les enfants permettant d'identifier les points forts de leur séjour, pourrait être valorisé par les enfants auprès de leur famille, de leurs amis, voire de leurs enseignants.

Initier un appel à projets, piloté par le Fonds d'expérimentation jeunesse, afin de soutenir l'innovation. Depuis toujours, les colonies de vacances ont su innover pour répondre aux attentes et aux besoins des enfants et des adolescents, cependant, l'innovation comporte le risque de l'échec et implique une évaluation de l'action créant ainsi un surcoût. Il pourrait, par exemple, s'articuler avec l'axe 3 du Fonds Publics et territoires « Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes (volet 2) » qui vise à soutenir la mise en œuvre des projets portés par des jeunes, dont l'organisation de séjours de vacances.

Inscrire dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et les contrats de plan Etat-Région (CPER) les colonies de vacances comme un outil éducatif et de développement à intégrer dans le projet du Territoire.

6.3 – S’inspirer de l’expérience des « colos apprenantes » ?

Dans leur courrier au Premier ministre du 18 février 2021 (cf. annexe), les membres de la commission de l’éducation populaire du COJ, après avoir pris connaissance des résultats des premières « colos apprenantes » ont pris acte de leur réussite et souhaitaient que ce dispositif soit reconduit.

Les éléments portés à la connaissance des membres du COJ les ont conduits à évoquer un bilan positif des « vacances apprenantes » et notamment des « colos apprenantes » car elles ont répondu aux besoins et aux attentes des enfants et des parents.

L’expérience des vacances apprenantes a notamment permis de retisser le lien de confiance avec les familles notamment car elles faisaient le lien avec l’ALSH, l’Ecole et la Mairie. De même, l’aide financière est apparue fondamentale dans la décision du départ. Au final, les vacances apprenantes ont touché 60 % de primo-partants.

Cependant, des organisateurs craignent un effet pervers du lancement du dispositif « vacances apprenantes » qui par opposition, pourrait laisser penser aux familles que les colonies de vacances traditionnelles, ne sont pas des lieux d’apprentissages même lorsqu’elles sont organisées par les associations JEP. Par ailleurs, cette appellation tend, sur le fond, à faire naître une confusion sur la colonie de vacances comme extension du temps scolaire, comme outil au service des apprentissages scolaires, ce que ne doit pas être un séjour.

Préconisations

Il conviendrait de capitaliser sur l’expérience des vacances apprenantes afin de :

- ✓ Faire évoluer la politique publique actuelle de soutien au départ, construite en lien avec les acteurs de proximité pour créer un véritable parcours : de l’ALSH aux classes de découvertes, aux séjours longs en passant par le mini-camp ;
- ✓ Proposer une aide au premier départ sous forme d’un pass colo. Il s’agirait d’un pass d’un montant de 300 euros pour une durée d’une semaine, qui viserait potentiellement les 836 000 élèves de la tranche d’âge concernée des 10/11 ans au moment du passage du primaire au collège.

Le pass colo serait universel et s’adresserait à toutes les familles. Le montant total du financement s’élèverait à 250 millions d’euros. Il ne serait pas exclusif des autres dispositifs d’aides, auquel il vient s’ajouter, voire qu’il précède (CAF, financements associatifs, aides locales, etc.).

Il s’agirait d’un « minimum garanti » de l’accès à la colo. En fonction de critères sociaux (le quotient familial par exemple), viendraient s’ajouter d’autres financements pour permettre aux familles dites « pauvres » de pouvoir faire partir plus facilement leurs enfants ;

- ✓ Différencier les aides en fonction des types de séjours, de leur durée ;
- ✓ Permettre à chaque enfant de partir au moins une fois avant ses 18 ans en colonies de vacances.
- ✓ Construire des séjours ancrés sur les territoires concrétisés par des partenariats avec les acteurs locaux (sport, culture...).



CONCLUSION

Les travaux du COJ ont montré que la baisse structurelle de fréquentation des colonies de vacances depuis plus de 10 ans ne remettait pas en cause, sur le fond, leur intérêt pédagogique et qu'elles restent un outil éducatif pertinent. Cependant, cet aspect éducatif est souvent mal identifié par les familles mais également par ceux qui devraient en être les prescripteurs : les enseignants, les animateurs d'ALSH, les élus locaux, les éducateurs.

La baisse de fréquentation s'explique par deux éléments principaux. Les freins financiers sont très importants pour une grande partie de la population mais les freins psychologiques restent encore forts alors même que le secteur des colonies de vacances a été le premier à mettre en œuvre, sous l'autorité de l'Etat, une réglementation très stricte concernant l'encadrement. Ce fait n'est pas connu du grand public.

Cette baisse a fragilisé l'ensemble du secteur qui a dû diversifier ses activités d'accueil, abandonner son patrimoine (vendu ou en déshérence), revoir son modèle en proposant des séjours « clef en main » pour s'adapter à une demande de séjours portée par les marchés publics des collectivités territoriales ou des CSE d'entreprise.

Dans ce cadre, la crise sanitaire a frappé de plein fouet le secteur, le fragilisant encore plus fortement. L'Etat en a rapidement pris conscience et a proposé des outils correctifs : le fonds de soutien et le dispositif « colos apprenantes ».

Si le bilan du dispositif des « colos apprenantes » est largement positif dans le sens où il a permis à toute une catégorie d'enfants de bénéficier pour la première fois d'un séjour, il doit être utilisé comme un outil pour relancer l'ensemble des colonies de vacances en les faisant évoluer en s'appuyant sur l'innovation.

Depuis leur création, les organisateurs de séjours ont toujours eu à cœur de faire évoluer les colonies de vacances pour répondre aux besoins des enfants mais depuis une dizaine d'années, ils semblent contraints par le marché qui met en avant la proposition d'activités qui sont facilement identifiées par les familles comme porteuses de compétences. Dans ce cadre, l'innovation est plus compliquée à mettre en œuvre et moins bien valorisée. Les séjours sont moins porteurs de sens pour ceux qui les proposent.

Enfin, les colonies de vacances, pour mieux répondre aux attentes des enfants et des familles, doivent impérativement s'inscrire dans le parcours éducatif des enfants et dans le champ des formes de vacances possibles pour les familles. Leur intégration dans toutes les contractualisations de territoire est donc essentielle. Par ailleurs, elles doivent être accessibles au plus grand nombre et prendre en compte les besoins des publics spécifiques tel que les enfants en situation de handicap, ceux pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ou encore les enfants de familles monoparentales.

Partant de ces constats, les préconisations contenues dans ce rapport, si elles étaient mises en œuvre, devraient pouvoir permettre de relancer et développer les colonies de vacances pour les réinscrire durablement dans l'imaginaire collectif comme un rite de l'enfance indispensable au bon équilibre des générations.



LISTE DES PRÉCONISATIONS THÉMATISÉES

Construire une stratégie nationale de développement des colos

Reconnaître les colonies de vacances par le lancement d'une stratégie nationale, comme outil éducatif pour tous les enfants et les adolescents et de développement pour les Territoires. Co-construite entre tous les acteurs concernés, elle serait initiée par des « Etats généraux des colos ».

Adosser cette stratégie sur un fonds de développement des colos dont il conviendra de définir les contours.

Il conviendrait de capitaliser sur l'expérience des vacances apprenantes afin de :

- Faire évoluer la politique publique actuelle de soutien au départ, construite en lien avec les acteurs de proximité pour créer un véritable parcours : de l'ALSH aux classes de découvertes, aux séjours longs en passant par le mini-camp ;
- Proposer une aide au premier départ sous forme d'un pass colo. Il s'agirait d'un pass d'un montant de 300 euros pour une durée d'une semaine, qui viserait potentiellement les 836 000 élèves de la tranche d'âge concernée des 10/11 ans au moment du passage du primaire au collège.
Le pass colo serait universel et s'adresserait à toutes les familles. Le montant total du financement s'élèverait à 250 millions d'euros. Il ne serait pas exclusif des autres dispositifs d'aides, auquel il vient s'ajouter, voire qu'il précède (CAF, financements associatifs, aides locales, etc.).
- Il s'agirait d'un « minimum garanti » de l'accès à la colo. En fonction de critères sociaux (le quotient familial par exemple), viendraient s'ajouter d'autres financements pour permettre aux familles dites « pauvres » de pouvoir faire partir plus facilement leurs enfants ;
- Différencier les aides en fonction des types de séjours, de leur durée ;
- Permettre à chaque enfant de partir au moins une fois avant ses 18 ans en colonies de vacances ;
- Construire des séjours ancrés sur les territoires concrétisés par des partenariats avec les acteurs locaux (sport, culture...).

Intégrer les colos dans le parcours éducatif

Intégrer systématiquement les colonies de vacances dans les parcours éducatifs des enfants et des adolescents par la contractualisation sur les territoires, la formation des enseignants et la sensibilisation des prescripteurs aux apports éducatifs des séjours.

- **Intégrer la colo dans le projet éducatif du territoire**

Intégrer dans les objectifs des projets éducatifs sur les territoires, aux côtés des temps scolaires et périscolaires, les colonies de vacances. En effet, qu'elles soient proposées par une association ou un CSE, elles ont un rôle à jouer en réponse aux besoins identifiés sur le territoire. A cet effet, les CSE proposant des séjours aux enfants pourraient se rapprocher des collectivités des lieux de résidence des parents afin de sensibiliser les collectivités sur les apports éducatifs de ces départs, d'inscrire ces départs dans une démarche éducative répondant également aux besoins du Territoire.

Dans le cadre des schémas départementaux de services aux familles, évaluer le besoin en matière de départs en vacances en fonction de la sociologie des familles et proposer une offre de service dédiée en lien avec les départements pour favoriser le départ en vacances des familles en intégrant le départ en colonies de vacance.

Inciter à la construction de parcours éducatifs de la petite enfance à la majorité, intégrant l'ensemble des lieux collectifs (crèche, école, accueil de loisirs, classes de découverte, colonies de vacances) s'adressant aux enfants comme participants ou aux jeunes comme encadrants dans le cadre des politiques éducatives territoriales.

- **Mobiliser les élus des collectivités territoriales et des CSE d'entreprises**

Sensibiliser les élus des collectivités territoriales comme des CSE d'entreprises aux apports éducatifs des colonies de vacances, afin qu'elles soient intégrées dans la politique éducative. Ces sensibilisations permettraient de mieux définir les besoins. Confier la mission de sensibilisation des élus aux experts du champ des politiques de jeunesse : service de l'Etat, universitaire, associations d'élus, mouvement d'éducation populaire...

Intégrer une « clause éducative » dans les marchés publics publiés par les CT et les CSE afin de mettre en avant le critère éducatif et pédagogique dans l'analyse et le choix des offres, l'objectif étant de viser à proposer des séjours les plus qualitatifs possibles au regard de leur prix et de lutter ainsi contre la prééminence du critère du prix du séjour.

Inscrire dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et les contrats de plan Etat-Région (CPER) les colonies de vacances comme un outil éducatif et de développement à intégrer dans le projet du Territoire.

▪ Mobiliser des prescripteurs

Il l'expérience des vacances apprenantes ayant montré le rôle important des enseignants comme incitateurs et dans le repérage des enfants et des familles, il conviendrait de systématiser l'information sur les colonies de vacances au sein des établissements scolaires, par exemple, en accueillant dans leurs locaux, les organisateurs de séjours du territoire ou en les accueillant régulièrement (au moment de la remise des bulletins, des réunions parents-prof, etc...).

Pour renforcer ce rôle des enseignants, il conviendrait de :

- Informer les enseignants des apports pédagogiques des colonies de vacances à travers des actions de communication et de formation,
- Donner la possibilité de participer à un séjour dans le cadre de la formation initiale des enseignants,
- Favoriser le développement de tout outil permettant la mise en relation entre enseignants et animateurs : PEdT, Plan mercredi...

A partir d'une étude nationale, valoriser l'engagement des enseignants dans les colonies de vacances et travailler aux conditions qui permettent de susciter un engagement plus important à partir de la mise en évidence des compétences mobilisées, acquises et utilisées par les enseignants dans le cadre des colonies de vacances et remobilisables ensuite dans le temps scolaire.

Rendre obligatoire dans la formation, ou le parcours professionnel des animateurs, un temps d'encadrement en colonie de vacances pour tout animateur afin qu'il puisse sensibiliser et accompagner les parents dans la démarche d'inscrire leur enfant en séjour. En effet, le dispositif « vacances apprenantes » a également mis en lumière le rôle des animateurs en ALSH dans cet accompagnement.

▪ Soutenir l'innovation

Initier un appel à projets, piloté par le Fonds d'expérimentation jeunesse, afin de soutenir l'innovation. Depuis toujours, les colonies de vacances ont su innover pour répondre aux attentes et aux besoins des enfants et des adolescents, cependant, l'innovation comporte le risque de l'échec et implique une évaluation de l'action créant ainsi un surcoût. Il pourrait, par exemple, s'articuler avec l'axe 3 du Fonds Publics et territoires « Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes (volet 2) » qui vise à soutenir la mise en œuvre des projets portés par des jeunes, dont l'organisation de séjours de vacances.

Soutenir le départ en colos

Faire évoluer des politiques de soutien à l'accès aux colonies de vacances afin qu'elles puissent être de nouveau accessibles à tous les enfants ;

- **Lever les freins financiers**

Comme le pratique VACAF, afficher le prix du séjour restant à charge des familles en transmettant les aides directement aux organisateurs. Cette mesure permettrait de fixer directement le tarif du séjour en tenant compte du quotient familial des parents afin qu'ils n'aient pas d'avance à effectuer et que le coût du séjour ne soit pas un frein. En parallèle, les organisateurs auraient le devoir de rendre visibles les aides reçues au bénéfice direct des familles.

S'adresser aux familles de classes moyennes en mettant en place un principe de déduction fiscale pour un pourcentage des frais liés à l'inscription en colonies de vacances, à l'image de ce qu'il se pratique pour les services à la personne et notamment pour la garde d'enfants.

Tenir compte de la baisse du pouvoir d'achat des familles due à la crise du Covid 19 et étudier les moyens de la corriger à travers des aides diversifiées selon les publics (déductions fiscales, aides directes au départ, mise en place d'une « taxe colo » à partir d'une taxe sur les séjours en hôtel 5 étoiles et plus...).

Engager une démarche d'enquête nationale auprès des organisateurs afin d'identifier les coûts relatifs à un séjour de vacances pour mettre en évidence la part accordée aux frais pédagogiques (matériel et humain) et repérer les leviers qui permettront la maîtrise de l'évolution de ces coûts. Cette enquête pourrait donner lieu à une communication annuelle.

Augmenter le nombre d'organisateur acceptant les chèques vacances afin que les familles en bénéficiant puissent régler les séjours avec ce dispositif.

Inviter la branche famille à poursuivre une stratégie nationale, avec une démarche partenariale pour harmoniser les modalités d'actions territoriales liée à un principe de simplification des aides pour accéder aux colos.

Inciter les entreprises à soutenir les organisateurs exerçant une mission d'intérêt général à but non lucratif en leur versant un don financier ou matériel. En contrepartie l'entreprise bénéficie d'une réduction fiscale.

Associer l'ANCV dans le développement de la thématique des colonies de vacances au titre de sa participation à l'accessibilité des familles aux colos via les chèques vacances.

- **Lever les freins psychologiques**

Proposer des séjours découvertes des colos à tarifs étudiés (un week-end par exemple) afin de lever les freins psychologiques pour susciter l'envie de partir en séjour.

Développer une communication positive sur les colonies de vacances. Rassurer davantage les parents qui, pour beaucoup, questionnent le bien-fondé de la colonie de vacances avec une forte inquiétude sur les questions de sécurité. Les organisateurs doivent donc aborder ce sujet, sans tabou, pour permettre de lever l'un des freins majeurs au départ.

L'expérience des « colos apprenantes » a également montré qu'il était nécessaire d'accompagner les parents, spécifiquement ceux n'étant jamais partis en colo, dans la prise de décision pour envoyer leur enfant en séjour, notamment pour un premier départ. Cet accompagnement se pratique déjà mais il nécessite un repérage et l'affirmation de cette action dans leur mission.

Mieux communiquer auprès du grand public

Développer une action de communication d'ampleur

- **Mieux connaître**

Faire évoluer le système d'information du ministère de la jeunesse afin qu'il puisse produire des statistiques facilement mobilisables et fréquentes, en vue d'avoir une vision objective et régulièrement actualisée des colonies de vacances.

Mettre en place des études, notamment dans le cadre des Cités éducatives et des Territoires éducatifs ruraux, permettant d'identifier les nombreux apports des colonies de vacances pour les enfants comme pour les jeunes engagés dans l'animation, les impacts sur leurs apprentissages dans le temps scolaire.

- **Mieux communiquer**

Afin de mieux communiquer auprès du grand public, il conviendrait de faire évoluer la campagne annuelle de communication sur les colos en l'orientant davantage sur les apprentissages favorisés par les départs en vacances collectives.

Informers des bienfaits des séjours pour les enfants, le corps médical, et notamment les pédiatres, qui sans aller jusqu'à l'idée d'une colonie de vacances sur ordonnance (à l'image des cures thermales), pourrait suggérer une option de la sorte.

Sensibiliser les équipes éducatives, les travailleurs sociaux pour accompagner au départ en colo. Les mobiliser à l'image de ce qui est fait par des travailleurs sociaux des Caf et des porteurs de projet qui organisent des Point Information Vacances (PIV) et accompagnent les familles en amont du départ en vacances, en les aidant par exemple à préparer le trousseau pour les colos.

Sensibiliser les parents dans le cadre de la politique publique des « 1 000 premiers jours » sur les enjeux et bienfaits des colonies de vacances afin de les inciter à utiliser toutes les modalités de départ collectif existant dans une logique de meilleur recours.

Accompagner l'expression des jeunes et des enfants qui sont les meilleurs ambassadeurs des colonies de vacances auprès de leurs familles et de leurs amis. A la fin des séjours, le temps de bilan avec les enfants permettant d'identifier les points forts de leur séjour, pourrait être valorisé par les enfants auprès de leur famille, de leurs amis, voire de leurs enseignants.

- **Valoriser les apprentissages des colos**

Revaloriser les colonies de vacances comme espaces d'apprentissages auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents, de la communauté éducative en général. En effet, la colonie de vacances et l'école apparaissent aussi importantes l'une que l'autre, complémentaires dans l'apport éducatif dont nécessitent les enfants et les jeunes. Il convient donc de produire un effort en termes de valorisation auprès des familles et de l'Ecole des apprentissages apportés par les colonies de vacances, en tant que participants ou engagés dans l'animation.

Rendre visibles les enjeux éducatifs des colos et valoriser le rôle pédagogique des animateurs auprès des parents, afin qu'ils trouvent l'intérêt d'y inscrire leurs enfants. L'exemple de la réussite des colos apprenantes montre qu'en rendant visible l'intérêt pédagogique des séjours, des parents ont inscrit leurs enfants alors qu'ils n'étaient jamais partis en colo. D'une manière générale, le travail des animateurs et leur rôle pédagogique ne sont pas perçus par les parents.

Tenir compte de l'impact de la crise

Inclure les colonies de vacances au sein du plan de relance post covid afin de tenir compte des conséquences de la crise tant sur les enfants et les adolescents que sur les territoires accueillant des séjours.

Initier une étude sur le poids économique des colonies de vacances et leur impact sur les Territoires.

Identifier les conséquences économiques de la crise sur le secteur, les aides mobilisées par les structures, selon leur type (chômage partiel, fonds colo, vacances apprenantes, aides des collectivités territoriales...). Dans ce cadre, le non-recours aux aides par les organisateurs de séjours serait identifié afin de penser des mesures d'accompagnement simples à mobiliser.

Au regard de l'impact de la crise sanitaire, il conviendrait de maintenir le fonds d'urgence pour soutenir les petites structures.

Soutenir la réhabilitation du patrimoine des organisateurs de séjours

Réaliser une étude nationale sur le patrimoine immobilier accueillant des séjours afin de poser un diagnostic précis sur lequel appuyer ensuite une stratégie nationale avec l'ensemble des acteurs concernés dans l'optique d'identifier les travaux de réhabilitation et de mise aux normes environnementales.

Dans ce cadre, une politique de soutien à la mise aux normes environnementales des lieux d'accueil pourrait être construite en lien avec l'ANCT et en mobilisant le programme d'investissement d'avenir ou les programmes d'investissement du ministère du logement.

Soutenir les actions innovantes de mutualisation de l'utilisation des locaux. Par exemple : permettre à un bâtiment qui reçoit un séjour de vacances de percevoir une aide de la CAF si l'ERP permet également d'ouvrir un accueil de loisirs pour la commune.



ANNEXES

Pour mener leurs travaux, les membres de la commission de l'éducation populaire du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse ont auditionné :

- ❖ Sonia BASSET, Représentante du « Collectif Camps Colos », Présidente du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC)
- ❖ Jean-Michel BOCQUET, Représentant du « Collectif Camp Colos », Directeur du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC)
- ❖ Nathalie BRICNET, Cheffe du Bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs et des politiques éducatives locales, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS)
- ❖ Patrick CHENU, Président du FONJEP, Directeur général de la Confédération des MJC de France
- ❖ Docteur Stéphane CLERGET, Pédopsychiatre
- ❖ Laure DUBOS, Directrice de la stratégie éducative et sportive, Union nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA)
- ❖ Natacha DUCATEZ, Chargée de mission, Observatoire des Vacances et des Loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej)
- ❖ Louise FENELON, représentante de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT), Directrice du projet éducatif, de la production et du développement, Vacances Voyages Loisirs (VVL)
- ❖ Luc GREFFIER, Maître de conférences à l'IUT Bordeaux Montaigne, Président de l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej)
- ❖ Bernard MAILLARD, Directeur de l'éducation de la ville d'Evry-Courcouronnes, Vice-président de l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités territoriales (ANDEV)
- ❖ Rozenn MERRIEN, Directrice générale « vie éducative » de la ville de Noisy-le-Sec, Présidente de l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités territoriales (ANDEV)
- ❖ Philippe MOBBS, Chargé de mission « Fonds d'urgence pour organisateurs de colonies de vacances classes de découverte », Bureau du partenariat associatif Jeunesse et éducation populaire, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS)
- ❖ Lilian NOBILET, Directeur, Comité social et économique, Michelin Clermont-Ferrand
- ❖ Sandrine PERHIRIN, Adjointe au Maire déléguée à la Politique Jeunesse à la ville de Brest
- ❖ Olivier RAYMOND, Directeur, Entreprise Le Zèbre
- ❖ Anne SARA, Chargée de mission, Bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs et des politiques éducatives locales, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS)

- ❖ Alessandra SOLEILHAC, Conseillère politique enfance jeunesse, Caisse nationale des affaires familiales (CNAF)
- ❖ Stessy SPEISSMANN, Maire de Gérardmer, Vice-Président de l'ANMSM et Président de la commission Jeunes, Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM)
- ❖ Emilie VAN RANTERGHEM, Chargée d'études politique de la ville et réussite éducative, Bureau de l'éducation prioritaire et des territoires, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS)
- ❖ Jérôme VASSEUR, Directeur, Association Education Jeunesse Aisne (EJ'N)
- ❖ Édith VOISIN , Responsable du pôle parentalité, enfance, jeunesse, Caisse nationale des affaires familiales (CNAF)
- ❖ Alice VONFELT, responsable des aides, Jeunesse au Plein Air (JPA)
- ❖ Anne ZENOU, Sous-directrice, VACAF

Qu'ils et elles en soient remercié(e)s !

Par ailleurs, les membres de la commission remercie les équipes de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire pour les travaux qu'ils mènent et qui ont nourri cet avis.



La Présidente

Paris, le 18 février 2021

N/Réf : COJ/NM/PM n° 2021-07

PJ : Annexe

Monsieur le Premier ministre,

Face à la crise sanitaire sans précédent que traverse notre pays depuis un an et qui touche particulièrement les jeunes et les enfants, le Gouvernement a lancé, à l'été 2020, le dispositif « **vacances apprenantes** » qui a pour double objectif d'offrir des vacances de qualité et de participer à un continuum éducatif entre les temps scolaire et extrascolaire. Le dispositif regroupe les accueils de loisirs sans hébergement, « l'école ouverte », y compris « l'école buissonnière » et « l'été du PRO » ainsi que « les colos apprenantes ».

Conformément à la lettre de mission qui lui a été confiée par la Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement, la commission de l'éducation populaire du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse s'est penchée sur ce nouveau dispositif.

Les membres de la commission ont pris connaissance du nombre d'enfants touchés : 30 000 pour « l'école ouverte » (vacances d'été et de Toussaint), près de 70 000 pour les « colos apprenantes », dont de nombreux enfants primo-partants. Cette fréquentation s'inscrit dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire et l'annonce en juin de l'ouverture des séjours collectifs. Le bilan réalisé auprès des familles, des services déconcentrés de l'Etat chargés de la jeunesse et des organisateurs qui se sont mobilisés, fait état d'une réussite : pour les enfants qui expriment une très forte satisfaction, pour les 92 % de parents qui envisagent de réinscrire leurs enfants, dont 75% s'il existe une aide financière. Les organisateurs souhaitent également que ce dispositif soit reconduit.

Ces éléments conduisent les membres de la commission à évoquer un **bilan positif des « vacances apprenantes » et proposer des axes d'amélioration.**

Les « vacances apprenantes » répondent aux besoins et aux attentes des enfants et des parents de bénéficier de loisirs de qualité inscrits dans une logique éducative dans la complémentarité des apprentissages délivrés par l'Ecole. Ce dispositif doit être considéré, par ailleurs, comme **un outil de justice sociale** pour les 4 millions d'enfants qui ne partent jamais en vacances.

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Le dispositif d'aide au départ pour les familles répond également aux besoins d'un secteur économique qui, depuis plusieurs années, peine à attirer son public, voyant régulièrement s'éroder le nombre d'enfants accueillis. Cette baisse est assortie d'une diminution de la mixité, les classes populaires et moyennes n'ayant plus les moyens d'envoyer leurs enfants en colonies de vacances si elles ne bénéficient pas de l'appui d'un CSE ou d'une collectivité impliquée.

Les membres du COJ rappellent que, **par essence, les temps périscolaires et extrascolaires sont des temps d'apprentissage**. Ils sont complémentaires de l'Ecole car ils permettent aux enfants d'acquérir d'autres compétences et connaissances, de développer des « savoir être » complémentaires qui leur serviront tout au long de leur vie.

A ce titre, le dispositif « vacances apprenantes » facilite le transfert d'apprentissage d'un espace éducatif à l'autre, dans un processus « gagnant-gagnant » qui **nourrit le concept de communauté éducative**.

Ce lien reconnu entre les différents temps éducatifs doit être approfondi et formalisé au sein d'espaces de co-construction et de coordination, tels que les Projets éducatifs territoriaux (PEdT), pour **créer une véritable alliance éducative** au bénéfice de la continuité et de la cohérence éducative des différents temps de l'enfant, indispensables à leur développement.

Au regard de ces constats, **le COJ suggère d'inscrire les « vacances apprenantes » comme un des éléments d'une politique nationale de relance des colonies de vacances et de pérenniser le dispositif dès cette année 2021** et pour les années à venir. A ce titre, il vous invite à **l'inscrire dans le Projet de Loi de Finances rectificatif 2021 en cours de discussion ainsi que dans le Projet de Loi de Finances 2022**.

Néanmoins, il convient de penser cette pérennisation en s'appuyant sur l'expérience conduite en 2020 pour améliorer le dispositif. A ce titre, le COJ propose des **préconisations** en annexe de ce courrier.

Nous vous informons que l'ensemble de ces constats et préconisations seront intégrés dans une réflexion plus large que la commission de l'éducation populaire doit mener dans les mois qui viennent sur les enjeux de développement des colonies de vacances.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre haute considération.

La Présidente,



Elsa BOUNEAU

La Président de la commission
de l'éducation populaire



Anne CARAYON



Annexe

Développer les « vacances apprenantes » par les alliances éducatives

Anticiper dès à présent la relance du dispositif pour susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs de l'éducation

- **Relancer dès à présent la campagne 2021 afin de mobiliser l'ensemble des acteurs** : élus, organisateurs, établissements scolaires, associations, familles. Cette relance précoce doit également permettre de **communiquer dès à présent auprès des parents pour lever les freins culturels et sociaux. Elle est également gage de qualité en permettant de donner du temps aux organisateurs pour mieux travailler** le contenu des colonies de vacances. Enfin, cette relance permettrait de mieux travailler avec les partenaires indispensables à la réussite du dispositif (les CAF, les Conseils Départementaux, l'Aide Sociale à l'Enfance.)

Renforcer la complémentarité éducative

- **Accroître fortement l'offre « vacances apprenantes » à l'attention des enfants passant du primaire au secondaire** afin de les accompagner dans cette transition, tout en permettant une véritable mixité des publics accueillis. A terme, chaque enfant devrait pouvoir accéder à une « colo apprenante » entre l'école et le collège. Ce départ s'inscrirait ainsi dans un parcours éducatif entre la fréquentation des accueils de loisirs, le départ en « colo apprenantes », en colo ou classes de découvertes.
- **Sensibiliser le personnel enseignant sur la construction des temps extrascolaires** et notamment des colonies de vacances en leur montrant les bénéfices apportés aux enfants. Par ailleurs, les enseignants sont prescripteurs pour les familles.
- **Inscrire les « colos apprenantes »** comme un outil complémentaire aux dispositifs de l'Education nationale s'adressant aux **enfants ayant un fort besoin d'accompagnement éducatif** : Programmes de Réussite Éducative, les cités éducatives ou Ecole ouverte...
- Imaginer une communication grand public qui mette en avant la complémentarité des apprentissages.

Inscrire une coordination à l'échelle locale

- **Formaliser les espaces de concertation entre acteurs pédagogiques territoriaux en s'appuyant sur les dispositifs existants (PEDT...)** : directeurs d'écoles, enseignants, animateurs, parents et structures associatives afin de développer les liens complémentaires et transversaux entre les apprentissages scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- **Travailler à une mise en cohérence entre les quatre dispositifs composant les « vacances apprenantes »** pour créer une cohérence entre les acteurs de ces différents dispositifs, co-construire des contenus communs et s'assurer d'une meilleure lisibilité du projet.
- **Accompagner les petites communes** pour qu'elle proposent des activités entrant dans le dispositif, en activant les Groupes d'Appui Départementaux (GAD) regroupant les services de l'Etat et les acteurs des champs périscolaire et extrascolaire.

Vers une politique publique des colonies de Vacances : « Des vacances pour tous nos enfants ! »

- **Mieux accompagner les familles les plus en difficulté** pour inscrire les enfants dans le dispositif et pour le maintenir comme un outil de justice sociale.
- **Maintenir les aides financières pour les familles** et faciliter le recours aux aides existantes.
- **Moduler le coût du séjour pour les familles** en veillant au maintien d'une participation minimum.
- **Repenser la labellisation pour s'adresser à tous les organisateurs, quelles que soient leur taille et leur implantation géographique**, tout en maintenant un fort degré d'exigence dans le contenu pédagogique et l'encadrement.

REMERCIEMENTS

Aux participants de la commission de l'Éducation populaire pour leur implication dans la production de cet rapport.

A Anne CARAYON, présidente de la commission de l'Éducation populaire

À Fabien GUICHOU, vice-président de la commission de l'Éducation populaire

Au Secrétariat général du COJ:

- Pierre MONTAUDON, secrétaire général
- Nora MOUNIB, assistante
- Baptiste NORMAND, apprenti
- Bastien VAN DE CASTEELE, stagiaire



PREMIER MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse est une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre et chargée de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes.

Le rapport est réalisé sous le pilotage du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ).

www.jeunes.gouv.fr